



**SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE**



RECHERCHE

L'ochju sous l'œil des psys

INTERVIEW

*Jean Dominici,
président
de la CCI2B*



EXPOSITION

*La Corse
dans le miroir
d'Antoine Giacomoni*



1,60€



ÉDITOS P2 • SETTIMANA CORSA P3 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



Da Roland FRIAS

Quì è quallà

Facenu trenta cinque anni ch'elle sò urganizate e ghjurnate corse in Aubagne cù l'impegnu maiò di Ghjuvan'Claudiu Cesari, presidente di l'associu Kalliste è di a so squadra di benevolentu, è cù l'aiutu fidu di Gérard Gazay, u merre di a cità. S'hè tenuta l'ultima edizione d'issu ritrovu a simana scorsa, à u filu di trè ghjorni in core di a Corsica. Tutti l'anni, a scena hè aperta à l'artisti isulani. Si tratta d'un scambiu culturale trà i Corsi pruvenzali è i Pruvenzali cuntinentali. Ghjè in u 1982 in Marseglia chì l'organizzatori avianu scuntratu à u corciu Edmond Garcin, chì era tandu u deputatu d'Aubagne è chì li avia dumandatu di prupone una stonda nustrale ind'a so circunscrizzione. Subitu subitu, ci hè statu un veru interessu in giru à iss'idea. Dapoi u principiu, a ghjente vene di fora di a cità per participà ci. U tempu d'una dumenicata, Aubagne diventa appena a capitale di a Corsica. Ind'u prugramma, ci sò debattiti chì piglianu in contu e primure isulane, trà tematiche pulitiche, suciale è ancu ecologiche. Kalliste ùn hè un associu «Figtelli», secondu Ghjuvan'Claudiu Cesari. Vale à dì ch'ellu ùn hè un amicale corsu cum'è quelli chì sò stati inghjenati, in particolare in Marseglia, induv'ellu si manghja una salciccia ma induv'ellu ùn si pensa à l'avvene di a Corsica. Kalliste, per contu soiu, cerca di prumove tuttu ciò chì tocca à l'identità è à a cultura corsa, fendu valè ind'u listessu tempu i so sapè fà agriculi è artigianali. Frà l'artisti invitati quist'annu ci era d'altronde u gruppu Spartera chì à u teatru Comoidea hà spartutu di bella manera u so ingeniu è passi magnifici di u patrimoniu musicale corsu. Ci eranu ancu pittori è scrivani cù una cunferenza parlandu di a storia di a literatura isulana presentata da Alanu Piazzola, editore aiaccinu assai cunnisciutu. U publicu hà pussutu riflette, cuntrastà è dinù fassi piacè ballendu è cantendu cù u musicante Ghjiseppu Suzzoni. Tante animazione chi sò una certa testimonianza di l'amore ch'ellu ci hè per a Corsica ind'è parechji lochi di Francia è ind'u mondu sanu, belli luntani di l'intelligentsia parigina chì ci tazza à spessu. In fin'di contu, ùn hè què u stintu corsu ? Scumpertutu di modu largu, cù una vulintà di fà è d'avanzà, di ritruvassi in l'allegria è ind'u campà in seme, quì è quallà... ■

**A MODU NOSTRU
À MODU NOSTRU**

HUMOUR

Ne pas prévoir l'orage par beau temps !

Il faut relire Le Prince de Machiavel parce qu'il nous explique fort bien ce qui se joue actuellement aux portes d'un palais qu'un seul prince franchira.

«*Sur toute chose, le prince doit se conduire envers ses sujets de telle manière qu'on ne le voit pas varier selon les circonstances bonnes ou mauvaises*», peut-on lire dans ce traité politique du XVI^e siècle. Force est de constater que certains candidats n'ont pas vraiment compris le sens de ce conseil. Parce que leurs conduites changeantes sont trop visibles voire déroutantes. Honneurs aux François de cette campagne. L'un, Fillon, affirme de manière circonstanciée qu'il s'en remettra désormais au seul jugement du suffrage universel après avoir prôné une tolérance zéro : indulgence ou géométrie variable ?

Le deuxième, Bayrou, rejoint le prince quelque peu évangéliste après avoir tweeté, «*Je ne me reconnais pas dans ce qu'E. Macron incarne*» : combien d'investitures en jeu pour cette alliance qui n'a rien d'une arche ? Le troisième, de Rugy, ex-candidat écologique rejoint aussi le Prince de la paix en rompant promptement la promesse faite devant des millions de Français de s'engager auprès du vainqueur de la primaire de gauche.

Et enfin il y a la princesse de l'ombre qui, elle, a bien compris que la discorde entre ces princes et les sujets était si importante qu'elle pouvait désormais espérer devenir la reine. Son crédo «*Gouverner c'est faire croire*». Faire croire que la Justice perturbe ou instrumentalise la présidentielle ; et surtout annoncer de possibles purges si elle est sacrée, ravivant ainsi la mémoire d'heures sombres où l'on éliminait de manière radicale ceux qui étaient jugés arbitrairement indésirables. Machiavélique vous dis-je ! De quoi nous faire réfléchir parce que «*tout n'est pas politique mais la politique s'intéresse à tout.*» ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous :

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE :

Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance :

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 188773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/IcnActu>

LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION

Corsica Libera occupe le terrain



Le 26 février, à l'appel de Corsica Libera, environ 300 personnes étaient réunies à Santa Riparata di Balagna, au lieu-dit I Palazzi, pour manifester contre la vente de 21 ha de terrain.

La journée, qui a débuté par une visite de ces terres, s'est achevée par un débat sur le thème de la spéculation immobilière et du statut de résident. Élus, militants et sympathisants nationalistes ont échangé dans une ambiance qui, malgré l'enjeu, se voulait conviviale.

Palazzi, c'est un cadre idyllique, une vaste plaine avec quelques pagliaghji, un bassin et un système d'irrigation datant de l'Antiquité. Des terres qui transpirent l'histoire et l'identité de la Corse et qui, de facto, sont aujourd'hui convoitées. Ainsi 21ha de terrains classés espace agricole et naturel par le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Santa-Riparata-di-Balagna, sont proposés aux enchères au prix de départ à 650 000 €. Si beaucoup de terrains en Corse sont soumis à la spéculation, celui-ci revêt une symbolique particulière. «*En 1962, ce terrain, qui était exploité par un berger, est racheté par un ressortissant belge. À l'époque, la société d'aménagement foncier et d'établissement durable (Safer) n'existe pas. Et le berger, ne pouvant acheter ce terrain se retrouve expulsé, laissant le nouveau propriétaire spéculer avec cette terre. Sur les 36 ha qu'il possédait, il en aura vendu 15 en une vingtaine d'années avant que le FLNC ne vienne interrompre cela*» explique Joseph Colombani, membre de la section agricole de Corsica Libera et organisateur de cette journée, avant de revenir sur l'intérêt de la manifestation. «*Ce qui est remarquable, c'est que malgré la victoire des nationalistes, malgré le vote du statut de résident, malgré le fait que le Padduc fasse de ce lieu un espace stratégique agricole, et que dans le PLU de la commune, le terrain soit classé en zone agricole ainsi qu'en zone naturelle, il soit encore aujourd'hui soumis à la spéculation. Alors effectivement, en l'état, il est impossible de construire sur ces terrains, le Padduc et le PLU empêchent toute exploitation autre qu'agricole. Mais qu'en sera-t-il dans quelques années? Les lois peuvent changer, un PLU ça se modifie et un Padduc ça peut se détruire.*» Avec une estimation à 650 000 €, ce terrain devient donc trop cher pour les agriculteurs qui voudraient s'y installer et la Safer, dont le budget annuel est limité, n'a pas les moyens de préempter à un tel prix. «*À un prix aussi élevé, aucun agriculteur ne peut s'offrir de telles terres. Il n'y a pas qu'en Balagne, partout en Corse les prix grimpent. C'est pour cela qu'aujourd'hui notre combat est de bien localiser ces terrains et de faire en sorte qu'ils demeurent agricoles, d'où l'importance d'une journée comme*

celle-ci» souligne le président de l'association des jeunes agriculteurs de Haute Corse, Sébastien Mercuri venu manifester lui aussi. Derrière la symbolique de ce terrain, Corsica Libera veut promouvoir le statut de résident, voté par l'Assemblée de Corse en 2015 mais qui reste illégal au plan national. «*C'est d'une certaine manière une campagne de promotion de ce statut, en effet, car malgré les outils déjà existants comme le Padduc ou le PLU on constate une progression de la spéculation. D'où la nécessité de promouvoir ce statut de résident*» dit le porte-parole du groupe Corsica Libera à l'assemblée de Corse, Petr'Antò Tomasi. La manifestation s'est poursuivie le lendemain, avec une cinquantaine de militants venus attendre les éventuels acheteurs qui avaient rendez-vous avec une représentante de l'association de développement du service notarial, en charge de la vente du terrain. Un rendez-vous manqué: les acquéreurs, probablement refroidis par le rassemblement de la veille, ne se sont pas présentés, les manifestants ont malgré tout éconduit la personne missionnée pour la vente, qui est partie sur le champ. ■ Pierre PASQUALINI



1,23 MD€ POUR UN BUDGET PRIMITIF « DE TRANSITION ET D'ANTICIPATION »

La session de février a été en large partie consacrée aux débats sur le dernier budget primitif de la mandature.

Un rapport, qui malgré quelques points d'achoppements, a été adopté par 27 voix.

Le second et déjà dernier budget primitif (BP) de la mandature était au menu de la session de février de l'Assemblée de Corse. Un exercice fastidieux qui a occupé l'hémicycle une bonne partie de l'après-midi et la soirée du 24. On se souvient encore de l'épisode de crise qu'avait vécu l'Assemblée l'an passé en tentant d'adopter son BP 2016. Cette fois, pas d'ambiance aussi électrique mais des débats qui se sont tout de même quelque peu crispés.

Pour l'année 2017, c'est un BP de 1,23 Md€ – dont 692,1 M€ seront consacrés au fonctionnement et 533,2 M€ à l'investissement – qui a été soumis aux conseillers territoriaux par le président de l'Exécutif. «Ce budget est à la fois un budget de transition et d'anticipation», a-t-il indiqué. Transition car l'exercice reste forcément contraint du fait des difficultés particulières liées à la situation que nous avons eu à gérer en 2016. Et anticipation car nous voulons commencer à marquer ce budget de nos choix politiques afin d'avoir une montée en charge dès 2018». Déroulant son propos, Gilles Simeoni a par ailleurs annoncé le recours à un emprunt prévisionnel de 58,4 M€ «pour faire face à la totalité des dépenses» précisant aussitôt: «Mais nous ne mobiliserons la totalité de cet emprunt que si cela s'avère nécessaire».

Réagissant à ce dernier point, c'est Paul Giacobbi, revenant sur les bancs de Prima a Corsica après de longs mois d'absence, qui a ouvert les débats. «Nous sommes à 269 M€ d'emprunt», fustige-t-il, en arguant «Vous arrivez à la collectivité unique avec 600 M€ de dettes!». À ses côtés, Maria Guidicelli s'interroge pour sa part sur les charges de personnel qui seraient en augmentation de +3,7%. «Ce que nous regrettons, c'est que le document laisse des zones d'ombre sur les recrutements et sur un organigramme des res-

sources humaines pas opérationnel depuis un an», note-t-elle. Le conseiller territorial de Femu a Corsica, Hyacinthe Vanni, bat immédiatement en brèche les arguments de l'ex-conseillère exécutive, brandissant les chiffres du personnel au 1^{er} janvier 2016 et ceux au 1^{er} janvier 2017. «En 2016, la collectivité comptait 1299 agents, nombre dans lequel ne sont pas compris les 11 attachés de groupe. Au 1^{er} janvier 2017, il y a 1310 agents avec les attachés de groupe. Entre 2016 et 2017 il n'y a donc pas de hausse de personnel. Nous n'avons créé aucun emploi supplémentaire et je mets au défi quiconque de démontrer le contraire». Enfin, au sein du groupe Le Rassemblement, Camille de Rocca Serra s'est inquiété du niveau d'investissement. «Nous serons à la fin de l'année à 650 M€ de dettes. Le coût de l'emprunt va augmenter, tandis que les investissements vont se réduire», a-t-il souligné.

Répondant aux interventions des groupes, Gilles Simeoni a salué «un débat apaisé». «Il n'y a pas de rejet fondamental, même s'il existe des critiques sur certains points», a-t-il constaté. Toutefois, il a tenu à rétablir quelques chiffres: «Quelle est la part de l'actuel exécutif dans ces 609 M€ de dette? 51 M€ qui ont été affectés au paiement du passif et à l'investissement!», a-t-il cinglé.

Le rapport sera finalement adopté grâce aux 24 voix de la majorité, ainsi que celles des non-inscrits Delphine Orsoni, Antoine Ottavi, et Christophe Cannioni. La droite, Maria Guidicelli, Paul Giacobbi, Paul-Marie Bartoli et François Tatti choisiront quant à eux se positionner contre le document. Surprise chez Prima a Corsica, Marie-France Bartoli, Marie-Thérèse Olivesi et Pierre Chaubon se sont pour leur part désolidarisés de leur groupe, donnant à l'Exécutif le bénéfice d'une abstention. ■ Manon PERELLI

STATUT DE RÉSIDENT ET EXPROPRIATION

« UNE INTIMIDATION INSUPPORTABLE » POUR LA DROITE

Lors de la session de février, une question orale du groupe le Rassemblement est venue interpeller l'Exécutif sur les propos tenus par Corsica Libera le 28 janvier dernier.

L'avertissement lancé à l'encontre des «candidats acheteurs» par Corsica Libera le 28 janvier dernier suscite bien des émois. Chez le groupe Le Rassemblement notamment. Après l'avoir d'abord condamné par communiqué de presse, le groupe, par la voix de Jean-Martin Mondoloni, a souhaité ramener les propos du mouvement indépendantiste devant l'hémicycle lors de la séance de questions orales. «Cette communication présente à nos yeux un caractère d'intimidation insupportable», a fustigé le conseiller territorial. Nous pensons que de tels propos, formulés à l'aide de mots exclusifs et d'un style comminatoire contreviennent au principe de liberté». La communication serait d'autant plus condamnable qu'elle «n'émane pas d'un mouvement politique d'opposition mais de l'une des deux composantes de l'actuelle majorité». La droite a ainsi demandé au président de l'Exécutif s'il cautionnait «le ton de cette communication, qui [...] a tous les attributs d'une menace». La réponse de Gilles Simeoni s'est faite pour le moins cinglante. «Il n'appartient normalement pas au président du Conseil exécutif de commenter la libre expression d'un mouvement politique, quand bien même appartiendrait-il à la majorité territoriale. La ficelle est un peu grosse. Que cherchez-vous à faire? À diviser la majorité territoriale? Vous n'y arriverez pas. À aviver les antagonismes pour radicaliser les positions? C'est un jeu dangereux, un calcul à courte

vue». Et de citer le proverbe chinois «quand le sage montre la lune, l'idiot regarde le doigt. Dans notre cas, lorsque le sage montre la lune de la spéculation, l'idiot regarde le doigt de la maladresse verbale. L'idiot, ou plus exactement, celui qui feint de l'être», soulignant que le débat essentiel se situe «sur les réponses à apporter à la question de la spéculation. Mais cette question-là [...] j'ai peur que vous ne vous la posiez même pas». Gilles Simeoni a indiqué que pour sa part la majorité entend bien apporter des réponses, et annoncé que, lors de la prochaine session, il soumettra dans ce droit-fil un rapport d'orientations qui fera le point sur les instruments juridiques et financiers mobilisables, à droit constitutionnel constant. ■ Manon PERELLI



Un vote historique pour la montagne corse

À l'occasion de la session de février à l'Assemblée de Corse, le premier Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse a été adopté à une très large majorité. Un document d'importance qui prévoit l'investissement de 182 millions d'euros entre 2017 et 2024.



Photo Manon Perelli

Depuis le début de sa mandature, la nouvelle majorité a fait de la revitalisation de l'intérieur de l'île un de ses chevaux de bataille. Pour preuve, dès mai 2016, une délibération a réactivé le comité de massif, qui s'est depuis astreint à multiplier les réunions afin d'arriver à la rédaction du premier Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse. Un document qui a trouvé concrétisation à l'occasion de la session de l'Assemblée de Corse de février. Soumis à l'hémicycle, il a en effet été adopté à la très large majorité de 48 voix.

Après cinq générations de schémas de massif manqués et près de 300 M€ qui n'ont de facto pas pu être mobilisés sur les 30 dernières années, ce vote vient donc poser les fondements pour la sauvegarde et le développement de l'intérieur de l'île. «Ce schéma n'est pas une baguette magique mais une pierre nécessaire, qu'il fallait mettre en œuvre pour avoir une trajectoire volontaire pour la revitalisation du territoire», a lancé le conseiller exécutif Jean-Félix Acquaviva, en sa qualité de président du comité de massif de Corse, en guise d'introduction aux débats. C'est une feuille de route très opérationnelle avec 182,3 millions d'euros mobilisés de manière prévisionnelle sur les 7 prochaines années». Ces moyens seront déclinés autour de quatre axes : le développement des réseaux et des infrastructures ; l'amélioration de l'accès aux services de base ; le renforcement du tourisme de montagne et le soutien aux activités agropastorales et aux productions primaires. «C'est un acte fidèle à notre conception d'un développement équilibré de la Corse, qui prend en compte l'équité territoriale», souligne-t-il.

Dans l'hémicycle, le rapport semble faire consensus, excepté en ce qui concerne la provenance des fonds, qui seraient en partie issus du reliquat de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale (DCT). Une réserve que ne manqueront pas de marquer l'ensemble

des groupes. Cependant, à droite comme à gauche, on adhère à la philosophie générale du document. «Sur le fond, ce schéma nous agré», indique Stéphanie Grimaldi pour la Rassemblement. Prima a Corsica, par la voix de Paul-Marie Bartoli, note également que «ce rapport va globalement dans le bon sens et est extrêmement positif». Sur les bancs de la majorité, Mattea Casalta [Femu a Corsica] se réjouit d'un document qui permettra de «prendre enfin toutes les mesures qui s'imposent pour créer une vraie dynamique de développement. Ce schéma fera de la Corse une perle en Méditerranée». Rosa Prospero [Corsica Libera], pointe quant à elle un enjeu certes politique mais aussi culturel. «La montagne est le lieu de nos origines», rappelle-t-elle.

Quant aux réserves sur l'utilisation du reliquat de la DCT, le président du comité de massif indique que le «rattrapage infrastructurel dans l'intérieur est aussi important que la rénovation route, ports et aéroports. Nous assumons ce choix politique. La revitalisation de la montagne est consubstantielle à ce que nous sommes». Venant clore les débats, Gilles Simeoni insiste sur l'importance du moment : «Ce schéma marque une véritable rupture épistémologique et un changement de paradigme entre la politique en faveur de la montagne d'hier et ce qu'elle va devenir à partir d'aujourd'hui. La Corse que nous voulons, c'est une Corse avec une montagne vivante, avec des villages qui respirent, et des services publics qui restent dans les territoires».

À l'heure du vote, seuls les trois élus du groupe communiste s'abstiendront. Un scrutin quasi-unanime, immédiatement salué par l'Exécutif. «Nous avons franchi un cap important et démontré que l'Assemblée de Corse a la volonté de faire de l'intérieur et de la montagne une cause d'intérêt territorial majeur», se félicite Jean-Félix Acquaviva. ■ Manon PERELLI

ROCADE D'AJACCIO

Une nouvelle voie pour fluidifier le trafic

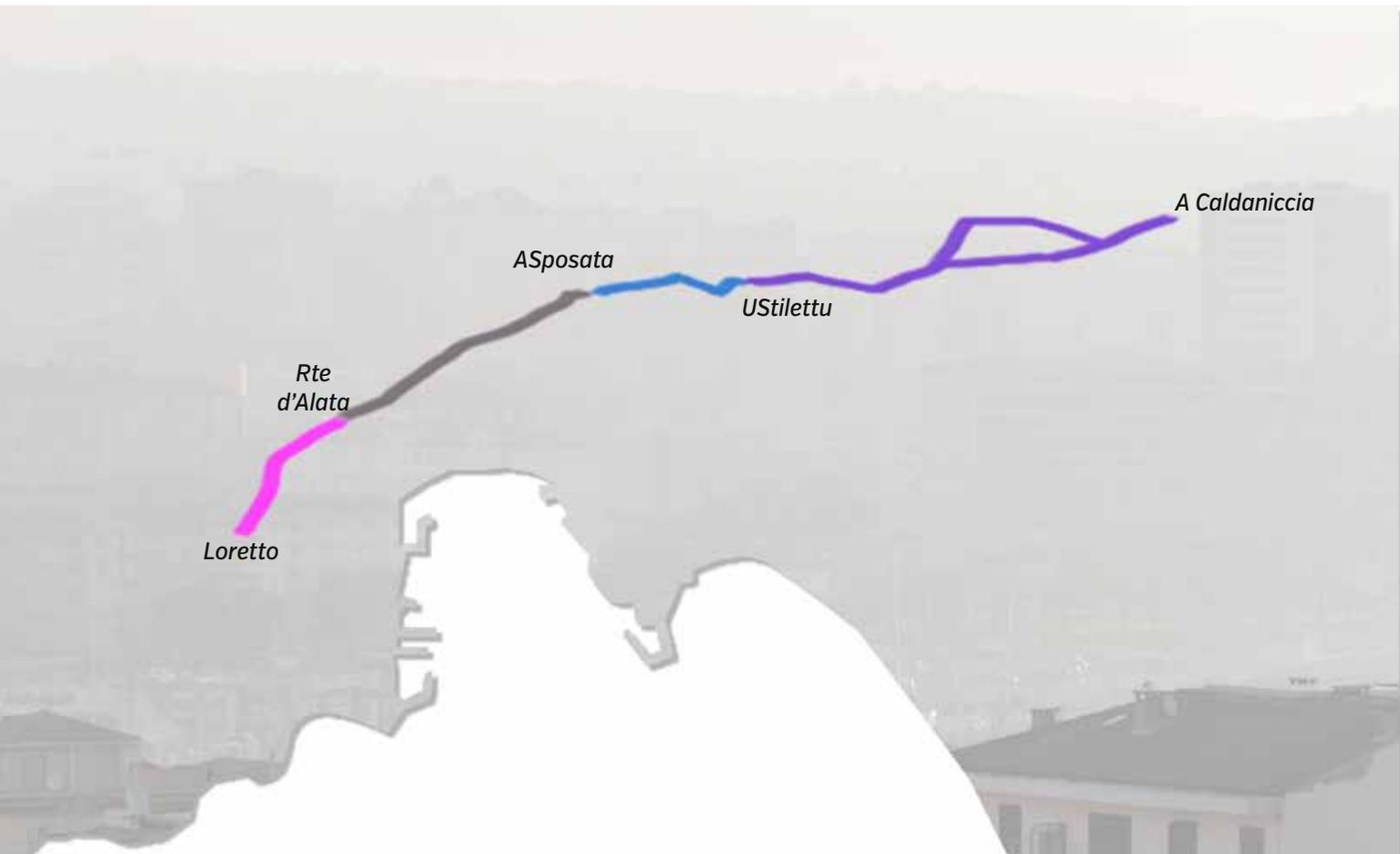


Photo Tim Leoncini

Lors de la dernière session de l'Assemblée, l'hémicycle a adopté un rapport approuvant la création d'une nouvelle voie entre le rond-point de Caldaniccia et celui de Bodiccione.

Le trafic sur la rocade d'Ajaccio sera-t-il bientôt plus fluide? C'est en tout cas l'objectif visé par la création d'une pénétrante qui rallierait nord et est de la ville. Le projet de désengorger un axe routier surchargé aux heures de pointe, est, on le sait, une vieille lune ajaccienne. Lors de la session de l'Assemblée de Corse de février, le président de l'Office des Transports a présenté à l'hémicycle le bilan d'une concertation publique préalable réalisée à l'été 2015 à Ajaccio et Sarrola Carcopino, exposant la création d'une voie nouvelle de 5 km qui serait une alternative à la RT22 et la RD72, deux tronçons particulièrement engorgés. Un besoin d'autant plus prégnant que le nouvel hôpital et le collège du Stiletto devraient sortir de terre d'ici fin 2018, amenant avec eux leur lot de circulation supplémentaire.

Le tracé présenté lors de la concertation publique prévoit ainsi de partir depuis la RT 22 au niveau du nouveau rond-point de Caldaniccia, de créer une voie nouvelle en fond de talweg, en franchissant le ruisseau du Cavallu Mortu, pour ensuite le longer, en passant sous le lotissement de la Confinia 2, puis entre le lotissement de la Confinia 1 et les vignobles Peraldi avant de rejoindre la RD 31 au col du Stiletto, où serait créé un giratoire dénivelé. Les travaux se chiffrent à hauteur de 34 M€ ht, dont 70% seraient financés par le PEI.

C'est Mattea Casalta pour Femu a Corsica qui a ouvert les débats. «On ne peut pas faire autrement qu'approuver ce projet car il per-

mettra enfin de désengorger la région et de rendre Ajaccio plus accessible. Mais on en arrive là après que d'autres politiques aient été faites au jour le jour. On n'a pas tenu compte en amont de ce qu'on aurait pu faire plus raisonnablement». De facto elle regrette que «notre collectivité engage beaucoup d'argent pour pallier un manque de réflexion préalable qui aurait été souhaitable». À ses côtés, Jean Biancucci enfonce le clou: «On se demande pourquoi on en est là. On doit réaliser un équipement structurant mais ça aurait dû être le cas depuis longtemps». Sur les bancs du groupe Le Rassemblement, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, également conseillère municipale d'Ajaccio et conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien, ne cache pas sa satisfaction de voir aboutir un «projet routier d'envergure pour la capitale de la Corse. Les travaux liés à cette pénétrante sont vitaux pour Ajaccio». Elle insiste par ailleurs sur la nécessaire réalisation du dernier kilomètre de la rocade, du rond-point d'Alata au quartier St-Jean. Un projet «coûteux mais très important si on veut réussir le pari de désengorger l'entrée de ville d'Ajaccio. Je vous invite à pousser la réflexion jusqu'à intégrer ce dernier kilomètre dans la PPI qui sera présentée en mars».

Sans plus de débats, peu avant minuit, l'hémicycle a approuvé le principe et les caractéristiques principales de ce projet d'aménagement de la pénétrante. Les travaux pourraient débuter en 2020. ■
Manon PERELLI

CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE-ROUSSE



Photo Pierre Pasqualini

Et ça continue encore et encore...

Comme une habitude, comme un énième épisode d'une série qui s'enlise et dont les protagonistes sombrent dans le cliché, le conseil municipal de L'Île-Rousse a donné une nouvelle fois un bien piètre spectacle, le 22 février. Une soirée mouvementée qui aura eu, au moins, le mérite de proposer un divertissement aux habitants.

Il est 18 heures, le soleil se couche sur la Marinella, le ciel rougit, une légère bise accueille les protagonistes, voilà pour le décor. Le public s'amasse dans la salle du conseil municipal où la majorité est réunie autour du maire Jean-Joseph Allegrini-Simonetti, qui va reprendre la main sur la mairie et, à défaut de la communauté de communes, la communauté de sa commune... À l'ordre du jour, le vote du remplacement d'Antoine Guerrini au poste d'adjoint, le retrait de ses compétences, ainsi que de celles de Vincent Orabona. Et le renvoi du vice-président du Service public industriel et commercial (Spic), Franco Farsetti.

Tout a débuté en décembre dernier: alors que tout le monde se prépare à passer un Noël tranquille, la cité paoline vibre au rythme de la saga de l'hiver, une série à mi-chemin entre *Game Of Thrones* et *House of Cards*. Tout d'abord la fronde du Spic, en charge des parkings, et notamment de son vice-président, Franco Farsetti, contre la décision de la mairie de rendre les stationnements payants à l'année. Une colère qui s'était traduite par la création d'un collectif. D'autre part, la fusion entre la communauté de communes du bassin de vie de L'Île-Rousse et celle des Cinque Pieve qui avait créé la discorde au sein de la majorité. De cette discorde naîtra une scission avec six frondeurs dont un adjoint, Antoine Guerrini.

Ce 22 février, il fallait donc couper les têtes. La première à tomber est celle d'Antoine Guerrini qui, en plus de ses délégations perd sa place d'adjoint et prend la parole pour affirmer sa fierté d'être destitué. Son compagnon de fronde, Vincent Orabona perd également sa délégation au port, décision qu'il accueille lui aussi avec fierté, tout en mettant en garde le premier magistrat sur sa gestion de la zone portuaire de la ville: «*Je n'ai pas le courage ni l'esprit kamikaze, comme toi, d'accepter ce qui se passe au port et je pense que tu es inconscient d'accepter cette anarchie. Et à l'heure actuelle, je n'ai pas envie de me retrouver en garde à vue. Ça serait*

trop simple de demander à la direction générale des services ou au personnel de prendre des mesures pour mettre de l'ordre». C'est à ce moment que le ton monte... Antoine Guerrini évoque sa succession – «*tu t'entoures de gens qui fermeront les yeux comme d'habitude*» – avant d'aborder le sujet des indemnités, qui pourraient être, selon lui, la cause du mutisme de certains conseillers. À ces mots, c'est Josette Ambroggi, doyenne du conseil municipal, qui s'énerve. Elle qui n'était jamais intervenue dans cette guerre fratricide est excédée par les propos de l'ancien adjoint: «*nous n'attendons pas les indemnités pour vivre. Ça commence à bien faire ces insinuations. Depuis deux mois on n'entend parler que de petits projets, de petits avantages et d'indemnités.*» Propos appuyé par l'adjointe aux affaires sociales Jany Ferrandi: «*Les frondeurs vous nous méprisent. Tu as été trop loin dans tes propos*». Devant cette majorité vexée, Antoine Guerrini maintient ses propos et les esprits s'échauffent encore avant que le maire n'interrompe le débat pour passer au vote. L'adjoint tombe, il est remplacé par Anne-Marie Colombani. Pour Franco Farsetti, même cas de figure, il est évincé de son poste de vice-président du Spic au motif qu'il a failli à sa tâche. Les dissidents n'ont plus de pouvoir.

Antoine Guerrini souhaite désormais incarner une troisième voie, c'est-à-dire ni dans la majorité ni dans l'opposition: «*Maintenant, il n'y aura plus de problèmes de personnes et on parlera de la vie municipale et des projets. Je soutiendrai ce qui me semble cohérent et poserai des questions sur ce qui me semble moins en phase avec ce que j'attends pour la ville*». Pour le maire, «*le divorce n'est pas consommé du tout, il y a eu dissidence, des prises de paroles avec des collègues qui ont dérapé. Aujourd'hui j'ai une majorité, une vraie majorité quoi qu'on en dise, qui sera solidaire du maire et de l'action municipale.*» Circulez, y'a rien à voir... ■
Pierre PASQUALINI

JEAN DOMINICI

Quel avenir économique pour son territoire?



Photo DR

Jean Dominici a été élu à la tête de la CCI2B en novembre dernier. Le nouveau président n'arrive pas en terrain inconnu, il a présidé la chambre de commerce en 2011. Élément incontournable dans la vie économique insulaire, il s'inscrit dans la continuité d'une direction qu'il connaît bien. Dirigeant de plusieurs sociétés, il souhaite faire profiter les chefs d'entreprise et les commerçants de son expertise.

Quels sont les chantiers prioritaires pour aider le petit commerce dans la région du grand Bastia?

La CCI développe une série d'actions sur l'ensemble du territoire, rural comme urbain, en direction du commerce de proximité. Les plus importantes sont les mesures de prêts à Taux Zéro, ainsi que le soutien financier aux programmes annuels d'animation des associations de commerçants et les opérations de bons d'achats ou bons cadeaux régulièrement mises en œuvre par micro région. Mais spécifiquement sur le grand Bastia, la CCI organise également le shopping de nuit ainsi que la mise en place-test d'une carte de fidélité mutualisée et bonifiée. Toujours sur Bastia nous soutiendrons le déploiement de la monnaie locale. L'ensemble de ces actions représente un budget de 2.5 M€ sur la mandature.

Avec la nouvelle majorité, à la CTC et à Bastia, quid du port de la Carbonite? Quelles mesures souhaitez mettre en œuvre pour pallier à ce très gros effort d'investissement aux conséquences importantes en termes économiques pour la Corse?

La nouvelle majorité de la Collectivité Territoriale de Corse vient de lancer un programme d'études complémentaires du projet de la Carbonite pour 2.4 M€, ce qui démontre clairement que l'idée d'un nouveau port n'est pas abandonnée, mais au contraire en train d'être précisée et finalisée. Nous souscrivons à cette démarche et nous y participons. Les retombées économiques et sociales attendues du projet, s'il se réalise, sont très importantes et je tiens à la rappeler : création de 1200 emplois directs, indirects et induits et au-delà de l'investissement lui-même 992 M€ de Chiffre d'affaires et 326 M€ de valeur ajoutée annuelle, tous effets consolidés! Vous le voyez c'est colossal.

Si le projet est mené à son terme, comment allez-vous intervenir?

Dès que les décisions de mise en œuvre seront prises nous aurons donc à ouvrir le processus destiné à optimiser l'intégration de ces retom-

bées dans notre tissu local avec la préparation des filières métiers, des entreprises et de l'ensemble des secteurs économiques concernés. L'objectif est de conjuguer une GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) pour favoriser l'emploi avec un travail prospectif sur les techniques et méthodes qui seront nécessaires au chantier afin que nos ressortissants absorbent le maximum des activités induites par le projet. Nous sommes prêts à démarrer sur ces deux horizons.

Les experts parlent d'une «ubérisation» de la société. Pour vous est-ce une chance ou un handicap pour la Corse?

Les évolutions mondiales comme le commerce numérique ou encore «l'ubérisation» sont des opportunités évidentes pour les structures économiques solides. Ça n'est pas le cas de tout le monde et ça n'est pas, spontanément celui de la grande majorité des 10000 entrepreneurs et commerçants de Haute Corse. Nous devons donc renforcer nos efforts à leurs côtés pour les préparer et les accompagner face à ces évolutions qui aujourd'hui présentent plus d'inconvénients et de menaces que d'opportunités.

Quelles sont les principales menaces que vous avez répertoriées?

Tout le monde comprendra facilement que, par exemple, le para commercialisme dans une région touristique n'est pas bénéfique pour les professionnels de l'hébergement et que les plateformes de vente à distance sur internet ne sont pas non plus des concurrents équilibrés pour nos commerces de proximité. Notre vulnérabilité doit être combattue sur deux fronts : une grande exigence envers les services de lutte contre la fraude pour protéger les activités officielles et déclarées et un soutien humain, technique, financier renforcé auprès de nos ressortissants qui doivent affronter ces nouvelles concurrences tant loyales que déloyales.

Nous sommes déterminés à nous engager très fortement et durablement à leurs côtés. ■ **Propos recueillis par Michel MAESTRACCI**



N° 01

SATELLITE DE RESTAURATION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Longone - BP 10001
20169 Bonifacio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BONIFACIO du 16 février 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

SATELLITE DE RESTAURATION

Siège social : Longone - BP 10001, 20169 Bonifacio

Objet social : Restauration sur place ou à emporter, traiteur et toutes activités en relation avec la restauration et l'hôtellerie, le consulting et le recrutement de personnel.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 euros

Gérance : Monsieur LANTIERI Jean Baptiste Paul, demeurant Vallée Saint Julien - 20169 Bonifacio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

GME 2B

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
25, Rue Luce de Casabianca
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 20 février 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : GME 2B

Siège social : 25, Rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia

Objet social : Commerce de détail d'habillement, chaussures et maroquinerie en magasin spécialisé

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Eric, Marc GIONA, demeurant 25, rue Luce de Casabianca, 20200 BASTIA, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

SCI Charles-Baptiste

Au capital de 1000 €
Siège social : Saint-Antoine
20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23.02.2017, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI Charles-Baptiste

Capital Social : 1000 Euros

Siège Social : Saint-Antoine - 20240 Ghisonaccia

Forme : SCI

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

Gérance : Mr SATGE Jean, né le 13.06.1986, demeurant : Sampolo - 20227 Ghisoni

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

"SARL G.F.C Construction"

FORME : Société à Responsabilité Limitée

SIEGE SOCIAL : Pielaterra, 20215 Loreto-di-Casinca

OBJET : Entreprise Générale de Bâtiment. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 500 euros

GERANCE : Mr Fabrice CINQUINI, demeurant à Pielaterra - 20215 LORETO DI CASINCA,

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Alata du 17/02/2017 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : AS PRO POSE

Siège social : Lieu-dit Contrella, Tuscia 20167 Alata

Objet social : Achat, vente et pose de menuiserie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : Mr Stéphane ARGENTO, demeurant Lieu-dit Contrella, Tuscia, 20167 Alata

Immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO

La Gérance,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à BASTIA du 17/02/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

A MENTA INVESTISSEMENT

Siège social : Route de la Cave, Saint Antoine, 20240 Ghisonaccia

Objet social :

- La prise de participation dans toutes sociétés française ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 305.100 Euros

Gérance : Mr Olivier, Christophe, Stéphane VASQUEZ-MARINO, demeurant Route de la Cave, Saint Antoine, 20240 Ghisonaccia

Immatriculation de la Société au RCS de BASTIA

La Gérance,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 20 février 2017, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : FILIPPINI INVESTISSEMENTS, **SIEGE SOCIAL :** 24 rue St Joseph, Résidence Le Clos St Antoine, BASTIA (Corse)

OBJET : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 300 euros **GERANCE :** MIKHAEL FILIPPINI, demeurant Villa Casa Matteo, Razetta Suerta, BASTIA (Corse),

AGREMENT DES CESSIIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, L'associé fondateur

mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/02/2017, il a été constitué une SAS dénommée :

LES TROPIQUES

Nom commercial : LES TROPIQUES

Siège social : Lieu-dit Casacutine, route de Corbara, 20220 CORBARA

Capital : 100 €

Objet : Conseil en Communication

Président : M. MAYOL Raphael Lieu-dit Casacutine, route de Corbara, 20220 CORBARA

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 09

CAP GER AUTO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20-02-2017 fait à VESCOVATO, [2B], il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION : CAP GER AUTO

SIEGE SOCIAL : Torra - 20215 Vescovato

OBJET : La société a pour activité principalement la création, l'acquisition de tous fonds de commerce de réparation mécanique automobile, carrosserie, peinture, vente d'accessoires, d'équipements et de pièces détachées, le dépannage et le remorquage.

L'achat, la vente et la location sans chauffeur de tous véhicules neufs et d'occasion.

Accessoirement toutes prestations relatives au domaine de l'automobile y compris l'activité de mandataire.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré

PRÉSIDENT : Monsieur CAPONE Géraldo né le 03-03-1964 à Bastia [2B]

demeurant Lieu-dit Purettonne - 20290 BORGIO, de nationalité française, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à AJACCIO en date du 25 février 2017, il a été établis les statuts d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VS MOTORS

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement :

La réparation électrique et mécanique, carrosserie concernant l'automobile et les bateaux ; et ainsi que l'achat et vente et location d'automobile et de bateau.

Siège social : PLAINE DE PERI, Facciata Rossa,

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Apports en numéraires : Deux mille cinq cent euros [2.500 €]

Capital social : Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cent euros [2.500 €] et divisé en 250 parts sociales de 10 € chacune, libéré à hauteur de 1/5ème

Gérant : Monsieur José TARSITANO demeurant à AJACCIO, Route des Sanguinaires, Lotissement Alto Castello

Immatriculation : La Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis Le Gérant :

Monsieur José TARSITANO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Borgo du 22/02/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :
ALU COUVERTINES 2B

Siège social : Lieu-dit Strada-Vecchia, chez Profaco, 20290 Borgo

Objet social : Fourniture et pose de couvertines, de plages en aluminium et de tous produits se rapportant à ces prestations

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 15.000 Euros

Gérance : Mr **Damien CHANUT**, demeurant Graticcia, Lieu-dit Pradale, 20235 BISINCHI

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia

La Gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/02/2017, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : **A CASA VECHJA** **Siège social :** 2 RUE JOFFRE, 20260 CALVI **Forme :** SASU **Siège :** ACV **Nom commercial :** A CASA VECHJA **Capital :** 500 Euros **Objet social :** ACHAT ET REVENTE DE MARCHANDISES ALIMENTAIRE DE TYPE EPICERIE FINE AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS. ACHAT ET REVENTE DE MARCHANDISE NON ALIMENTAIRES.

Président : Monsieur **STEVEN GUIRAGOSSIAN** demeurant : 70 RUE DES CORDELIERS, 13100 AIX EN PROVENCE élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 17/02/2017, il a été constitué une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Chirurgiens-Dentistes

Dénomination : **SELARL BOYER**

Siège social : 6, rue Colonel Colonna d'Ornano - 20090 AJACCIO

Capital : 1000 euros en numéraire.

Durée : 99 années.

Objet : Exercice de la profession de chirurgien-dentiste et réalisation de toutes les opérations compatibles avec cette profession, s'y rapportant ou contribuant à son exercice.

Gérant : **Baptiste BOYER** demeurant 18 rue de l'Archipel, immeuble "Le Chypre", 1 bis Rés des îles - 20000 AJACCIO.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/02/2017, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : **LA KABANE EN L'AIR** **Siège social :** RENAJOLO DE PALAVESA, 20137 PORTO-VECCHIO

Forme : SARL Unipersonnelle **Capital :** 1000 € **Objet social :** CONSTRUCTION ET INSTALLATION DE PARC AVENTURE, VIA-FERRATA, CABANES DANS LES ARBRES, LOGEMENTS INSOLITES **Gérant :** Monsieur **JEAN-MICHEL BORDEAUX**, RENAJOLO DE PALAVESA, 20137 PORTO-VECCHIO **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

Forme : SAS **Capital :** 1000 euros **Siège social :** 2414 route Impériale, Luccianella, 20600 Furiani **Durée :** 99 années **Objet :** Tous travaux de construction de bâtiments et génie civil suivant la section F de la nomenclature INSEE NAF rév.2, commerce de tous produits dérivés annexes et tous services en rapport avec l'objet social **Présidente :** **Isabelle Ajaccio**, demeurant 2414 route Impériale, Luccianella, 20600 Furiani **Immatriculation :** RCS Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Ajaccio en date du 15-02-2017 de: **ELTON**. **Forme:** SAS. **Capital:** 500 Euros. **Siège:** 2 rue Général Sebastiani, 20000 Ajaccio. **Durée:** 99 ans. **Présidence:** **Majid HIRCH**, rue André Touranjon 20090 AJACCIO. **Objet:** Bar, restauration rapide, organisation événementielle. **Droit de vote** et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. **RCS:** Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date à AJACCIO du 23 février 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée régie par les dispositions du livre II, titre I et titre II chapitre III du Code de commerce et par les statuts.

Dénomination sociale :

SIMA IMMOBILIER

Capital social : 10.000,00 €, divisé en 10000 parts de 1,00 Euro chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : AJACCIO (20000), 9, Boulevard Albert 1er

Objet social : L'activité de transactions immobilières et commerciales, gestion de locations, administrations de biens, cession et transmission d'entreprises, et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini. La création, l'acquisition, la prise en gérance libre de tous établissements commerciaux, agences immobilières et autres, la location ou l'achat de tous immeubles pouvant servir de manière quelconque à l'objet social. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraires : 10.000,00 Euros.

Gérant : Monsieur **Joseph-Antoine MATTEI** et Monsieur **Don-Ange Frédéric SIMONGIOVANNI**, nommés pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO. **Cessions de parts :** Toute cession est soumise à agrément.

Pour avis, Le gérant.



Etude de Maîtres

Antoine GRIMALDI,
Jean-Yves GRIMALDI,

Notaires associés

à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI" titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 17 février 2017 a été constituée une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée par :

Monsieur Pierre-Yves ANDRE, agriculteur, époux de Madame Marielle DELLA MAGGIORA, demeurant à BRANDO [20222] Lieu-dit "CASTELLUCCI" ERBALUNGA. Né à LANNION [22300] le 14 mai 1974.

Dénomination : **DOMAINE DE MURZA**

Siège : BRANDO [20222], Lieu-dit Castelluccio

Durée : 99 années

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Pour la réalisation et dans la limite de cet exercice, effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1500,00 EUR).

Apport en numéraire par Monsieur Pierre-Yves ANDRE : MILLE CINQ CENTS EUROS (1500,00 EUR).

Cession des parts : Libre entre conjoints, ascendants ou descendants, entre co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession de parts sociales est soumise à l'agrément de tous les associés.

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE.

Gérant : Monsieur **Pierre-Yves ANDRE**, demeurant à BRANDO [20222] Lieu-dit "CASTELLUCCI" ERBALUNGA.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CARGESE du 28/02/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :
CARGESE SUD NETTOYAGE

Siège social : Rue Monseigneur Coti, 20130 CARGESE

Objet social : Nettoyage courant des bâtiments

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Mr **Philippe ROVINA**, demeurant Route du Pero, 20130 CARGESE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.

SCM CABINET D'INFIRMIERS DU POLE DE PORTICCIO

Société Civile de Moyens

Au capital de 9000 euros

Siège social :

Pôle d'Activité de Porticcio, n°14,
Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à GROSSETO-PRUGNA en date du 11 février 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Moyens ;

Dénomination sociale :
SCM CABINET D'INFIRMIERS DU POLE DE PORTICCIO ;

Siège social : Pôle d'Activité de Porticcio, n°14, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna ;

Objet social : Mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;

Capital social : 9000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire ;

Gérance : Madame **Caroline, Daniele, Annie ANDREUCCI-GOBILLOT** demeurant Hameau de Castagna - 20138 COTI-CHIAVARI et Monsieur **Benoit, Jean-Marie TANGUY** demeurant résidence de la Plage - Agosta - 20166 PORTICCIO,

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales ;

Immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO.

La Gérance,

MODIFICATION GERANT

« EPICERIE DU MARCHÉ »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2.000 Euros

Siège social :

1, bis boulevard du Roi Jérôme

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio : 520 239 393

AVIS DE MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 février 2017, la collectivité des associés a décidé la modification de la gérance de la société : L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du gérant, décide la modification de l'article 12 des statuts 'Gérance' ;

* **Ancienne rédaction**

La première gérante de la société est mademoiselle Anne-Lise PINELLI, qui accepte, sans limitation de durée.

* **Nouvelle rédaction**

Les gérants de la société sont : - Mademoiselle Anne-Lise PINELLI - Monsieur Bruno SERVAS

Qui acceptent le mandat qui leur est confié sans limitation de durée.

Les formalités seront déposées au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d' Ajaccio.

Pour avis et mention.

Bruno SERVAS, l'un des gérants.

N° 22

« EDELFRANCE »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : chez M. PERRINO
Résidence Parc Impérial - Le Trianon
Route des Cèdres - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 812244408

AVIS DE MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 février 2017, la collectivité des associés a décidé la modification de la gérance de la société : L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du gérant, décide la modification de l'article 16 des statuts 'Gérance' ;

*** Ancienne rédaction**

Le premier gérant de la société est monsieur Pietro DELPORTO, pour une durée illimitée.

Monsieur Pietro DELPORTO déclare accepter la fonction qui lui est confiée

*** Nouvelle rédaction**

Les gérants de la société sont :

- Monsieur Pietro DELPORTO

- Monsieur Bruno SERVAS

Qui acceptent le mandat qui leur est confié pour une durée illimitée.

Les formalités seront déposées au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention.
L'un des gérants.

N° 23

AVRETU

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : Ogliastrello
20114 Figari
RCS Ajaccio 750 386 153

Avis de nomination d'un nouveau gérant

Aux termes d'une assemblée ordinaire en date du 1er janvier 2017, les associés ont désigné en qualité de gérant M. FINIDORI Laurent, demeurant OGLIASTRELLO, 20114 FIGARI, en remplacement de M. FINIDORI Antoine démissionnaire, à compter du 1er janvier 2017 et pour une durée indéterminée. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis et mention,
La gérance.

N° 24

DIANE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège Social : 10, rue Napoléon
à Bastia [20200]
R.C.S. Bastia : 513 653 717

Aux termes d'une AGE du 27/02/2017, les associés ont décidé de nommer comme cogérants pour une durée indéterminée M. Delfim GONCALVES DE ARAUJO, demeurant Lieu dit MARMUCIU à FURIANI [20600] et Madame Sylvie GONCALVES DE ARAUJO, demeurant Lieu dit MARMUCCIU à FURIANI [20600] en remplacements de Messieurs Sébastien Antoine BONIFAY et Pierre Gaston NEGREL cogérants démissionnaires.

Pour avis, la gérance.

N° 25

SARL GARANCE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 Euros
Siège social : Lotissement les Collines
1, Allée des Carrefours, 20620 Biguglia
R.C.S : Bastia 824 481 733

Aux termes d'une AGE du 27/02/2017, les associés ont décidé de nommer en tant que cogérant, pour une durée indéterminée, M. Delfim GONCALVES DE ARAUJO, demeurant Lieu dit MARMUCIU à FURIANI [20600]. L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance.

N° 26

MURBACK

EURL au capital de 1000 €
Siège social : Lot 15 du Lotissement
Le Clos de Porticcio
Grosseto-Prugna - 20128 Porticcio
535 247 498 Ajaccio

MODIFICATIONS

En date du 3 février 2017, les associés ont nommé en qualité de gérant en remplacement de Madame Patricia GOUBET, démissionnaire, M. Thierry CORNAC demeurant à Cannes 06400 - Immeuble le Palais d'Orsay, 62 Bd de la Croisette.

N° 27

SCI POJACA

Société Civile
Au capital de 33.150 euros
Siège social : Porto Cardo, Villa N 3
Route Supérieure de Cardo
20200 Bastia
478 379 746 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 10 janvier 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé Monsieur Pierre CHIARELLI, demeurant 2 avenue des Granières, 13600 LA CIOTAT, en qualité de gérant en remplacement de Madame Michèle LUZI, démissionnaire. Modification sera faite au RCS de BASTIA.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 28

STRATÉYS

Société d'Avocats
1C Allée Ermengarde d'Anjou,
ZAC Atalante Champeaux
35000 Rennes

"CORSICA VERDE II"

SAS au capital de 500 €
Siège social : Lieu-dit Tegani à
[20218] Castifao
532 300 977 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2016 a décidé de transférer le siège social 10 lotissement U Magnificu di Borgu, Strada Vecchia à [20290] BORGU, à compter du même jour et modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 29

**TALLIANCE AVOCATS**

57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

SOCIETE "SCI VILLA AZUR"

Société Civile Immobilière
Au capital de 152,45 Euros
Siège social : Aléria [20270]
Rotani - En cours de transfert
RCS Bastia 424 963 098

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 9 juin 2016, il résulte que le siège social a été transféré de [20270] ALERIA - Rotani à [20620] BIGUGLIA - ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 à compter du 9 juin 2016. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.
Pour avis,

N° 30

F.X.C.D

Société Civile Immobilière
Au capital de 200.00 euros
Siège social : Village - 20270 Tox
522 181 239 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2017, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter du 09/02/2017, de Village, 20270 TOX (Haute-Corse), à Lieu-dit Chiostra, 20221 CERVIONE (Haute-Corse). En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 31

IBF

Société Civile Immobilière
Au capital de 900 euros
Siège social : U Strado
20225 Lavatoggio
517 501 466 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 02 janvier 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du U STRADO, 20225 LAVATOGGIO au Maza Corta - Cocody Village - 20260 LUMIO à compter du 02 janvier 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 32

B.C

SAS à capital variable de 500,00
Euros, Chez Benedetti, Miglacciario,
20243 Prunelli di Fiumorbu
810285536 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/01/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au LOT CASELLA, LIEU-DIT ABBAZIA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU à compter du 01/01/2017. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 33

SARL L'EMPREINTE DU TEMPS EN CORSE

RCS Bastia 510 997 893

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01-03-2017, la résolution suivante avec effet au 01-03-2017 a été votée par l'associé unique :

Changement de siège social : Le siège social est transféré de 39 Alba Serena - Chez Madame MORACCHINI Jeannine - 20230 POGGIO MEZZANA à FIGARELLA - RN 193 - 20290 LUCCIANA. Il ne subsiste aucun établissement ni aucune activité à l'adresse de l'ancien siège social. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le gérant.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 34

SCI CASA D'ORO 117

Société Civile Immobilière
Au capital de 152 Euros
Siège social : Lieu-dit Canapalella
Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant un acte sous-seing privé en date du 10 octobre 2016, l'Assemblée des associés décide d'augmenter le capital par l'incorporation de leurs comptes courants d'associé d'une somme de 1520 € (mille cinq cent vingt euros). Le capital social est fixé à mille six cent soixante-douze euros [1672 €] à compter de ce jour et de modifier l'article 6 des statuts, et, de nommer aux fonctions de gérants Mme Claudette CONSTANT, épouse FINET, née le 23 novembre 1939 à Paris [75014], demeurant à 117, allée des pinsons 20166 GROSSETO-PRUGNA, de nationalité française, et, M. Gérard FINET, né le 31 octobre 1942 à Paris [75016], demeurant à 117, allée des pinsons 20166 GROSSETO-PRUGNA, de nationalité française qui acceptent leurs fonctions.

Pour Avis,
La Gérante.

N° 35

SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT

Sigle : "S.C.D." S.A.R.L.
Au capital de 462.702 Euros
Porté à 525.262 Euros
Siège social : Lieu-dit Farone
Z.I. de Baléone, RN 194, 20167 Afa
R.C.S. : Ajaccio 515 197 317

L'A.G.E. réunie en date du 15/02/2017 a décidé d'augmenter le capital social de 62.560 Euros par incorporation du compte courant d'associé, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à quatre cent soixante-deux mille sept cent deux [462.702] Euros

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à cinq cent vingt-cinq mille deux cent soixante-deux [525.262] Euros

Pour avis,
La Gérance.

"ICN" TEL 04 95 32 04 40

L'OLIVIER BLEU PROMOTION

SAS au capital de 307.100 €
Siège social :
9, avenue du Maréchal Sébastiani
20200 Bastia
499 624 120 R.C.S. Bastia

Il résulte du procès verbal des décisions des associés du 25/07/2016 et du procès verbal des décisions du président du 18/11/2016, que le capital social a été augmenté de 98.697,50 € pour être porté à 405.797,50 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 37

KILINA HOTEL

SAS transformée en SARL
Au capital de 1.000 €
Siège social : Lieu-dit Quattratoggia,
Route de Cala Rossa
20137 Porto-Vecchio
490 996 659 RCS Ajaccio

Par décision du 30-12-2016, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : Mr Thierry, Edmond, Georges GIRAUD, demeurant Immeuble Sampiero, Route d'Arca, 20137 PORTO VECCHIO. Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Mr Thierry, Edmond, Georges GIRAUD, demeurant Immeuble Sampiero, Route d'Arca 20137 PORTO-VECCHIO

Pour avis.

N° 38

Société en Nom Collectif
« F.D.M »
Capital : 1000.00 Euros
Siège Social : Centre Commercial
Fior Di Macchia - Toga
20200 Bastia

Par PV de l'assemblée générale extraordinaire du 13 Février 2017, les associés de la SNC FDM ont décidé les modifications suivantes à compter du 13 Février 2017 :

- Cession de 40 parts de Me PASQUALINI LYDIE à Mr FLORIS Alberto qui devient associé de la société.

- Cession de 9 parts de Mr PASQUALINI Michel à Mr FLORIS Alberto.
Les inscriptions modificatives seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.
PASQUALINI Michel.

SAN LAZARO

Société Civile Immobilière
Au capital de 50.156,05 €
Siège social : Les Résidences
du Parc San Lazaro,
Lieu-dit Pietrini, 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 428 226 914

Aux termes d'une décision en date du 26/12/2016, l'associée unique a décidé :
- L'augmentation de capital social à compter de ce jour, avec l'apport de 3.280 parts nouvelles, afin de porter le capital social de 152,45 € à 50.156,05 €, enregistré à Ajaccio et signifié à la société.

- De nommer en qualité de nouveau gérant, Mr Pierre, Dominique, Jean ANCHETTI demeurant Résidence des Palmiers, Bâtiment A, Parc Berthault 20000 AJACCIO, en remplacement de Mr Mouloud MESGHATI, démissionnaire, et ce à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.



N° 40

AVIS

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 2/01/17, l'objet social de la société SARL **SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION LE GOLFE**, SARL au capital de 3.800 €, dont le siège social est Lieudit Igliastrulo, Porto Pollo, 20140 SERRA DI FERRO [R.C.S. AJACCIO 483 115 812] a été étendu à compter du 2/01/17, aux activités suivantes : "La société pourra donner en garantie, même en renonçant au bénéfice de division et de discussion, ses biens immobiliers et mobiliers et ses fonds de commerce et notamment en qualité de caution hypothécaire pour le compte de ses associés ou des associés de ses associés ou de ses sociétés soeurs détenues par la société mère de la Société et ce au profit de tout établissement financier ou de toute société tierce prêteur de fonds et ce même à titre gratuit. Le reste sans changement." Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, La gérance.

N° 41

AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 2/01/17, l'objet social de la société **S.A.R.L. LE GOLFE**, SARL au capital de 297.800 € dont le siège social est Lieudit Igliastrulo, Porto Pollo, 20140 SERRA DI FERRO [R.C.S. AJACCIO 483 107 629] a été étendu aux activités suivantes à compter du 2/01/17 : "La société pourra donner en garantie, même en renonçant au bénéfice de division et de discussion, ses biens immobiliers et mobiliers et ses fonds de commerce et notamment en qualité de caution hypothécaire pour le compte de ses associés ou des associés de ses associés ou de ses sociétés soeurs détenues par la société mère de la Société et ce au profit de tout établissement financier ou de toute société tierce prêteur de fonds et ce même à titre gratuit." Les reste sans changement. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, La gérance.

AVIS DE CESSION

N° 42

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE MOYAERT - DUPOURQUÉ BARALE ET ASSOCIÉS

27, cours Evrard de Fayolle
33000 Bordeaux
Tél. 05.56.01.99.77

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 31/01/2017, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'Ajaccio le 06/02/2017, Dossier 2017 03974, référence 2017 A 00208, La SELURL PHARMACIE BALATRE au capital de 10.000 €, dont le siège social est Cours Joseph Colonna, 20160 VICO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°482 764 230, Représentée par Maître Jean-Pierre CELERI, Mandataire Judiciaire, 22 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio, désigné en qualité de Liquidateur Judiciaire par Jugement en date du 17 mai 2016 rendu par le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a cédé à la SELAS PHARMACIE DE VICO, au capital de 5.000 €, dont le siège social est Cours Joseph Colonna, 20160 VICO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 825 110 869.

Le fonds de commerce d'officine de Pharmacie exploité Cours Joseph Colonna, 20160 VICO, identifié à l'INSEE sous le n°482 764 230 00017, moyennant le prix de 180.000 €. Conformément à l'article 92 de la loi du 25/01/1985, il n'est pas constitué de séquestre, Maître CELERI est qualité, en faisant office dans le cadre de ses fonctions de mandataire judiciaire vis-à-vis des créanciers du Cédant.

Pour avis.

N° 43

CESSION de FONDS de COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA 20200 du 31 Décembre 2016, enregistré au Service des Impôts de BASTIA 20200, le 23 Février 2017, La société CAFE GHJUVANNI, Société par actions simplifiée au capital de 1000,00 euros, dont le siège social est 1, Bd Paoli 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 805304730, représentée par Monsieur François Xavier PIAZZOLI, A CEDE à SAS J.Y.P.N, Société Par Actions Simplifiée au capital de 10000 E, dont le siège social est 1, Bd Paoli, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 487698344, représentée par son Président Jean-Yves GERONIMI, un fonds de commerce de Bar Restauration Rapide, sis et exploité 1, Bd Paoli - BASTIA 20200, moyennant le prix de 140.000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er Janvier 2017.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA 20200.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au domicile du cédant.

Pour avis.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, Notaire Associé de la "Société Civile Professionnelle Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, le 14 février 2017, enregistré au Pôle enregistrement de BASTIA [20200], le 21 février 2017, dossier 2017 05518, référence 2017N00071, a été cédé par : La Société dénommée LE CAFE DU CENTRE, Société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 2 rue Miot, identifiée au SIREN sous le numéro 393 184 502 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

A La Société dénommée LE CAFE DU CENTRE, Société par actions simplifiée au capital de 10000 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 2 rue Miot, identifiée au SIREN sous le numéro 824 742 019 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Un fonds de commerce de café-bar exploité à BASTIA [20200], 2 rue Miot, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE CAFE DU CENTRE, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 393 184 502.

Ce fonds comprend :

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

- Le droit au bail.

- Le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR),

- au matériel pour CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

Le notaire.

RECTIFICATIF

N° 45

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle" semaine du 24/02 au 02/03/2017, numéro 6654 concernant l'avis de constitution de la société "JBS", il convenait de lire : Suivant acte SSP en date Bastia du 23/02/2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée.

Et présentant aussi les caractéristiques suivantes :

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOIX : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

Pour avis, le président.

N° 46

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux d'urgence de confortement de la conduite en DN800mm du Fium'Orbu.

Référence acheteur : 2017-013-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FR832

Description : Réalisation et mise en œuvre de structures métalliques de support et de leur infrastructure en béton armé

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget d'investissement de l'OEHC, avec la participation de la CTC.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif. Conformément à l'article 183 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le délai maximal de paiement sur lequel s'engage l'acheteur est de 30 jours.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de consultation.

Qualif FNTP ou références équivalentes : 113-122

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

5% Prise en compte de la notion de développement durable

20% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

20% Capacité des postulants

15% Délai de livraison

40% Prix

Remise des offres : 16/03/17 à 12h00 au plus tard.

à l'adresse :

OEHC
Secrétariat de direction
2ème étage
AVENUE PAUL GIACOBBI
BP 678
20601 BASTIA - CEDEX

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA,
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex,
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55,
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Envoi à la publication le : 28/02/17

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur
<http://www.oehc.fr>

N° 47

**AVIS DE PUBLICITE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 80 32

Référence acheteur : JSF 2017-025

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Prestation de services de traitement des rongeurs (rats et souris) et des insectes nuisibles (fourmis, blattes, cafards) dans les bâtiments de la collectivité Départementale de la Corse du sud 2 lots

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Prestation de services de traitement des rongeurs et insectes sur Ajaccio et ses alentours

Lot N° 2 - Prestation de services de traitement des rongeurs et insectes hors Ajaccio (extrême sud)

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité

20% Délai d'intervention

40% Prix

Remise des offres : 20/03/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 23/02/2017

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur
<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 48

**AVIS DE DECLARATION SANS SUITE****Procédure négociée avec mise en concurrence préalable****Entité Adjudicatrice****Montant supérieur au seuil de 418.000 € HT****CCI2B/DC/2016.071****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre : Appel à candidature pour les services de nettoyage du Port de Commerce de Bastia.

Durée de l'Accord Cadre : 1 an renouvelable 3 fois

Lieux de livraison : Port de Bastia.

Nomenclature Européenne CPV : 90 91 00 00-9 Service de nettoyage

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre : L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable définie par les articles 1er, 12, 26, 33I.1°, 74, 78I. al.3, 78II., et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78I.al.3 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel :

Minimum annuel : 40.000,00 € H.T.

Maximum annuel : 100.000,00 € H.T.

Pour des motifs d'intérêt général, et conformément aux dispositions de l'article 98 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, la présente procédure est stoppée et déclarée sans suite : l'Etablissement Consulaire doit procéder à la modification du dossier de consultation des Entreprises.

Date envoi au JOUE : Le 22 février 2017

Date de publication de l'avis : Le 22 février 2017

N° 49

**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant :

M. le Président du Conseil Exécutif,
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX.
Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Travaux de maintenance des EPLE du second degré

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 17S0006

Date de remise des offres : 10-04-2017 à 16 : 00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation :

Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante :

www.corse.fr - Rubrique Services en ligne

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28-02-2017

ICN-PROCHAINE PARUTION**10/03/2017-N°6656**

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**DÉSENCLAVEMENT HAMEAU DE POGGIO
ET DÉFENSE INCENDIE****Dénomination et adresse de la collectivité qui passe le marché :**

Mairie de Poggio Mezzana - Ponticchio Sottano - 20230 POGGIO MEZZANA
Tel : 04.95.38.07.93/Fax : 04.95.38.08.51

Objet du marché : Travaux d'aménagement divers.

Consistance des travaux :

- Réalisation des débroussaillages et abattage d'arbres,
- Réfection des structures de circulation (enrobé, béton ou dallage en pierres) et des escaliers,
- Habillage pour les passages des murs,
- Réalisation des voiries définitives,
- Réalisation des caniveaux de collecte des eaux pluviales le long des voiries,
- Réalisation de drain,
- Aménagements divers (lits de graviers, création d'une rampe d'accès bétonnée).

Lieu d'exécution : Mairie de Poggio Mezzana

Caractéristiques : VOIR C.C.A.P et C.C.T.P

Conditions du marché :

Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée. (Article 45.III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016). Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur se donne le droit de négocier avec les candidats.

Présentation des candidatures :

Les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux : DC1 et DC2.

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016. Voir RC.

Retrait du dossier de consultation :**Les soumissionnaires auront la possibilité :**

- de télécharger le dossier via le profil acheteur : <https://achatspublicscorse.com>
- de retirer le dossier non dématérialisé à l'adresse suivante :

BET POZZO DI BORGO - Lot Arbuteta - Ceppe - 20620 BIGUGLIA

Tel : 04.95.30.59.69 / Fax : 04.95.30.60.02- Email : bastia@pozzodiborgo.fr

Critères de choix et classement :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans les conditions prévues aux articles 55, 59, 60 et 62 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Prix des prestations : 60%
2. Délais : 20%
3. Valeur technique : 20%

Langue et monnaie utilisée : Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés,

L'unité monétaire utilisée est : l'euro.

Demande de renseignements :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à : BET POZZO DI BORGO - Lot Arbuteta - Ceppe - 20620 BIGUGLIA

bastia@pozzodiborgo.fr

Voies et délais de recours :**- Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 BASTIA Cedex

Tel : 04.95.32.88.66 / Fax : 04.95.32.38.55

<http://bastia.tribunal-administratif.fr>

Date de remise des offres :

Lundi 3 avril 2017 à 11 heures.

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :

Mercredi 1er mars 2017.

La Maire, Maurice CHIARAMONTI.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**AMENAGEMENT DE LA RD N° 151
entre le PK 13.100 et le PK 17.100 sur les communes
de Lavatoggio et Montegrosso.**

[Projet poursuivi par le Conseil Départemental de la Haute-Corse]

2ème parution.

DUREE DE L'ENQUÊTE : [arrêté préfectoral n° 069-2017 en date du 30 janvier 2017]
Pendant 33 jours consécutifs, **du jeudi 02 mars 2017 au lundi 03 avril 2017 inclus**, se déroulera sur les **communes de LAVATOGGIO et MONTEGROSSO**, une enquête publique unique :

* préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la RD n° 151 du PK 13.100 au PK 17.100, sur les **communes de Lavatoggio et Montegrosso**,

* parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir et établir l'identité de leurs propriétaires.

L'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a émis son avis sur l'étude d'impact du projet, le 21 octobre 2016. Cet avis est consultable sur le site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement de Corse à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse

[\[www.haute-corse.gouv.fr\]](http://www.haute-corse.gouv.fr)

SIEGES DE L'ENQUÊTE ET LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER :

* Mairies de LAVATOGGIO et MONTEGROSSO.

Le public pourra prendre connaissance du dossier, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en mairies précitées ou à la direction départementale des Territoires et de la Mer - service juridique et coordination - 8, Boulevard Benoîte Darnesi - CS 60008 - 20411 Bastia Cedex 9.

Le dossier peut également être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public en mairies ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr>).

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/238>.

Ce registre sera clos automatiquement le lundi 3 avril 2017 à 16 heures 30 précises, date de clôture de l'enquête.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur **René ANDOLFO** retraité des Finances Publiques, commissaire enquêteur, sera présent pour recevoir les observations du public en mairie, selon les modalités suivantes :

*** Mairie de MONTEGROSSO :**

- jeudi 02 mars 2017 de 9 Heures à 12 Heures
- jeudi 16 mars 2017 de 9 Heures à 12 Heures
- jeudi 23 mars 2017 de 9 Heures à 12 Heures
- lundi 03 avril 2017 de 9 Heures à 12 Heures

*** Mairie de LAVATOGGIO :**

- jeudi 16 mars 2017 de 13 Heures 30 à 16 Heures 30
- lundi 03 avril 2017 de 13 Heures 30 à 16 Heures 30

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Corse, Hôtel du département, rond-point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia Cedex 9, tél : 04.95.34.81.93.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue pendant un an à la disposition du public en mairies de Lavatoggio et Montegrosso ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Elle sera, en outre, publiée sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête.

Fontaine à eau de source Corse

N° 52



MATTEI-NOURRY-CERVETTI

Avocats Associés - A.A.R.P.I

Barreau d'Ajaccio

8, Rue Michel Bozzi - 20000 AJACCIO

T : [+33]4 95 23 01 31 / F : [+33]4 95 23 33 41

mnc.avocats@orange.fr

SIRET N° 827 500 554 00015

TVA intracommunautaire FR 74 827500554

AVIS D'ANNONCE LEGALE

Caisse locale CORSOPAR

Siren : 345 334 247

Siège social : 1, Avenue Napoléon III

20000 - Ajaccio

Mesdames et Messieurs, les sociétaires de la Caisse Locale Corsopar sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de la Caisse Locale qui se tiendra sur première convocation :

**Le 20 mars 2017, au siège social de ladite Caisse Locale
1, avenue Napoléon III à Ajaccio.**

Début d'émargement 16h15 - Début assemblée générale 16h30

Pour le cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer, l'assemblée générale ordinaire de la Caisse Locale Corsopar se tiendra sur seconde convocation :

**Le 30 mars 2017, au siège social de ladite Caisse Locale
1, avenue Napoléon III à Ajaccio.**

Début d'émargement 16h15 - Début assemblée générale 16h30

Ordre du jour :

- * Présentation et Approbation du rapport de gestion de la CGP ;
- * Lecture du bilan et du compte de résultat ;
- * Présentation du rapport du CAC sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
- * Approbation du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
- * Quitus aux membres de la CGP ;
- * Validation des mouvements du capital social ;
- * Fixation de la rémunération des parts sociales ;
- * Affectation des résultats de l'exercice ;
- * Questions diverses ;
- * Pouvoirs pour les formalités légales.

Les documents sociaux nécessaires à la tenue de cette assemblée pourront être consultés par les sociétaires au siège social, huit jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire. De même des formulaires de pouvoir de représentation l'assemblée générale seront à leur disposition.

Le Président de la CGP de la Caisse Locale,
Bertrand CORBEAU.

N° 53



TRAVAUX DE CONSOLIDATION ET RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE FIGARI

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX : EXÉCUTION

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Commune de FIGARI
Hôtel de Ville - 20114 FIGARI
e-mail : mairie.figari@wanadoo.fr
tel : 04 95 71 00 23

Objet du marché : Travaux de consolidation et restauration du clocher de l'église paroissiale de FIGARI

Désignation des lots :

Lot n°1 : maçonnerie - pierre de taille
Lot n°2 : cloches - sonneries

Critères d'attribution : Valeur technique : 60% Prix : 40%

Type de procédure : Procédure adaptée. **Négociation :** oui

Date limite de remise des offres : Le 31 mars 2017 à 12h.

Renseignements complémentaires :

Commune de Figari
Hôtel de Ville - 20114 FIGARI
e-mail : mairie.figari@wanadoo.fr
tel : 04 95 71 00 23

Modalités d'obtention du DCE :

Disponible en téléchargement à l'adresse suivante : www.kleoon.com

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 1er mars 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire, Claude POMPA.

N° 54



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

MARCHE DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE.

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du développement -20230 SAN NICOLAO
TEL : 04.95.38.47.39 - FAX : 04.95.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR :

Etablissement public de coopération intercommunale.
Administration Générale - Service Marchés Publics.
Mail : d-orsini@costa-verde.fr

OBJET DU MARCHE :

REALISATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT

LIEU D'EXECUTION : Commune de Poggio Mezzana

ETENDUE DE LA CONSULTATION :

Les travaux sont répartis en 3 lots :

Lot N° 1 - Réseaux

Lot N° 2 - Station de traitement des eaux usées par macrophytes - 162 EH

Lot N° 3 - Clôture

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot. Voir RC.

CARACTERISTIQUES :

VOIR C.C.A.P - C.C.T.P

CONDITION DU MARCHE :

Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée.

[Article 45.III du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016]. Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur se donne le droit de négocier avec les candidats.

PRESENTATION DES CANDIDATURES :

Les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

- DC1

- DC2

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016. Voir RC.

RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION : les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger le dossier via le profil acheteur :

<https://www.achatspublicscorse.com>

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans les conditions prévues aux articles 55 - 59 -60 et 62 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. prix 60%
2. délai 20%
3. valeur technique 20%

LANGUE ET MONNAIE UTILISEE :

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée est : l'euro

DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS :

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative :

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Administratif de Bastia - Benoite Danesi - 20200 Bastia.

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le lundi 3 avril 2017 à 11 heures.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 1er mars 2017.

LE PRESIDENT.

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions
sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)



120€ HT

Format 85 mm x 120 mm - (Deux colonnes)

Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47 @ jfa@corse-information.info

120 mm

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Suivant acte S. S. P. du 24 Février 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée

Dénomination : BELEZZA

Enseigne : BELEZZA

Forme juridique : SAS

Siège social : LE CARRE D'OR - Port de Plaisance, 20 169 BONIFACIO
Objet : La Société a pour objet : La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de tout commerce de coiffure, maquillage.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 euros

Président : - Madame Méline JOUNY. Née le 13.06.1986 à SAINT - NAZAIRE, demeurant : LD AJA DEL FORNO - 20137 PORTO VECCHIO

Immatriculation : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour Avis. Le Président.

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 février 2017 fait à BONIFACIO. La Société LE VOILIER, SARL au capital de 88.028.74 euros, dont le siège social est 29, quai Jérôme COMPARETTI, 20169 BONIFACIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° 335 106 506 a confié à : La Société SATELLITE DE RESTAURATION, SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège social est LONGONE - BP 10001 - 20169 BONIFACIO, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO. L'exploitation à titre de location-gerance du fonds de commerce de restaurant situé à 29 quai COMPARETTI - 20169 BONIFACIO. Pour une durée de trois ans à compter du 01 mars 2017 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé
SATELLITE DE RESTAURATION,
le locataire-gérant.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°661 parue dans « LE PETIT BASTIAIS » semaine du 16 au 22/01/2017,

Concernant : l'acte sous seing privé en date du 22/12/2016 à TARCO entre la société RESIDENCE LE TELEMAQUE et la société PHL TOURISME&LOISIRS

Il fallait lire : « la branche d'activité de résidence de tourisme d'un fonds de commerce de résidence de tourisme, location gerance de résidence de tourisme et de l'ensemble des activités administratives et des autres activités de soutien aux entreprises » et rajouter la mention « non renouvelable » absente de la première parution.

En lieu et place de « un fonds de résidence de tourisme ».

REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 21 février 2017, Monsieur Dominique GHISONI demeurant à BASTIA [20200] 3 Bd Général Giraud et Monsieur Jean-Marie GHISONI demeurant à BASTIA [20200] 4 av. Maréchal Sébastiani ont été nommés cogérants de la société "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GHISONI", société civile immobilière au capital de 228,67 € dont le siège social est à BASTIA [20200] 3 Bd Général Giraud, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 430 116 376, à compter du 21 février 2017, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MARIOTTI démissionnaire à la même date. L'article 22 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour unique insertion.

OLIVIER BLEU IMMO VILLA VERDE

Société en Nom Collectif
Au capital de 803.400 Euros
Siège social : 15, Bis Rue César
Campinchi, 20200 Bastia
RCS Bastia 513 674 754

L'A.G.E. réunie le 12/04/2011 a décidé conformément à la liquidation de la société OLIVIER BLEU INVEST, associée, d'approuver les associés Messieurs Pierre François MATTEI, Jean Louis ALBERTINI, Antoine ALBERTINI et la société L'OLIVIER BLEU PROMOTION.

Pour avis, La Gérance.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°6654, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 24/02/2017 au 02/03/2017 : **Concernant :** Le siège social de la société SARL M-B LE 1973 **Il fallait lire :** «PONT DE CONCA, ZONZA 20144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO». **Et non :** «PONT DE CONCA 20144 ZONZA.», comme écrit par erreur.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", n°6653, semaine du 17 au 23/03/2017, concernant la constitution de la SAS SILVA PERE ET FILS :

Il fallait Lire : Travaux de peinture extérieure, façades, Entreprise général du Bâtiment
Au lieu de : Entreprise général du Bâtiment

Pour Avis,

Sogno Di Mare
SCI en liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
Lotissement Tombulu Biancu
20620 Biguglia
517 973 921 RCS Bastia.

L'AGO du 28/02/2017 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 28/02/2017. Dépôt au RCS de Bastia.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LJ - 4151862
SARL Entretien Extension Réseaux
Construction du Cap [R] - "SEERCAP"
Luri - 20228 Luri
RCS Bastia/RM N°B 334 977 766
86 B 31

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de Luri - Lieu-dit
Chioso Gavino - Section F N°363

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 17/02/2017, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,
SCP Mes NAPPI-CASANOVA, Greffiers Associés.

INGENIERIE STRUCTURES BATIMENT

Sigle : I S B
S.A.R.L. au Capital de 2.640 Euros
Siège Social : Lotissement Erbajolo,
Résidence le Clos des Mimosas,
Bât B - 20600 Bastia
R.C.S. Bastia 492 651 468

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2017, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mr Julien RIPOCHE, demeurant Résidence Funtana du Frati, Route de Saint-André 20620 BIGUGLIA, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.

« RUNDINELLA »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : Lieu-dit Porto Marine
20150 Ota-RCS Ajaccio : 818 759 524

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31/01/2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur, Melle BERGER Josepha, demeurant lieu-dit Porto - 20150 OTA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à constituer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux, en annexe au RCS.

Le liquidateur.

BET STRUCTURES BETON ARME

SARL au capital de 5.000 Euros
Siège social : Les Terrasses d'Uccini,
Lieu dit Pietrarossa - 20200 Bastia
R.C.S. : Bastia 750 160 269

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2017, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Julien RIPOCHE, demeurant Résidence Funtana di Frati, Route de Saint-André 20620 BIGUGLIA, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/03/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** CONFINAGGIA **Siège social :** OLMARELI, 20167 ALATA **Forme :** SARL **Capital :** 1500 € **Objet social :** LOTISSEUR AMÉNAGEUR PROMOTEUR GERANCE **Gérance :** Monsieur PIERRE SCOTTI, 83 Avenue de Marseille, 13127 VITROLLES **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

EURL HUBSTRAT CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence Santa Lina
Bât. 17 H - Boulevard Tino Rossi
20000 Ajaccio
522 492 586 RCS Ajaccio

AVIS

Suivant décision du 1er février 2017, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargée de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30 novembre 2016. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AJACCIO.

Le Liquidateur.

SMDP, Société Civile au capital social de 16.440.000 euros, Siège social sis Centre Commercial Santa-Devota - 20290 BORGIO

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société SMDP, Société Civile au capital social de 16.440.000 euros, dont le siège social est sis Centre Commercial Santa-Devota à 20290 Borgo.

Objet : La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et la gestion de ces participations. **Durée :** 50 années.

Gérants : Monsieur Michel SANTINI, né le 13 octobre 1950 à Lucciana (Haute-Corse), de nationalité française, domicilié Centre Commercial Santa-Devota - 20290 Borgo ; Monsieur Dominique SANTINI, né le 25 avril 1954 à Lucciana (Haute-Corse), de nationalité française, domicilié Centre Commercial Santa-Devota - 20290 Borgo ; Monsieur Pierre Joseph SANTINI, né le 15 juillet 1960 à Lucciana (Haute-Corse), de nationalité française, domicilié Centre Commercial Santa-Devota - 20290 Borgo. **RCS Bastia.**

CHAMPIONNATS DU MONDE DE KICK BOXING

L'équipe de Corse bien armée

Le kick-boxing insulaire se porte très bien et continue de le prouver. Du 17 au 22 mai prochain, douze boxeurs, quatre seniors et huit jeunes, s'en iront disputer la coupe de la WAKO à Budapest. Un projet ambitieux pour la ligue corse car cette coupe rassemble l'élite mondiale du Kick Boxing.*



Photos Pierre Pasqualini

«**La ligue de Corse** a composé sa délégation en fonction des résultats nationaux. Tous ses membres sont sur le circuit national et à l'exception d'un de nos jeunes, tous sont vice-champions ou champions de leur catégorie. Maintenant, il est important de les faire se rencontrer et de créer un état d'esprit entre eux, c'est pour cela que nous organisons des stages, nous voulons créer une anima corsa» explique l'entraîneur de cette équipe, Stéphane Diez-Tramoni.

Pour préparer au mieux cette compétition et recevoir le fighting spirit, la squadra corsa a choisi d'effectuer un stage au camp Raffalli avec le 2^e REP de Calvi. Durant deux jours, les boxeurs ont ainsi pu utiliser les infrastructures de la Légion mais aussi se mesurer aux militaires. Un stage dont la particularité était d'être encadré par le sélectionneur de l'équipe de France, Christophe Lartisien. Un partenariat de ce type entre une ligue régionale et la fédération française est une grande première qui ravit l'entraîneur tricolore: «c'est une démarche très intéressante, ça nous permet d'être au contact des athlètes, de les suivre et ça leur offre, à eux, une perspective de progression intéressante. Ces jeunes sont très motivés, ils ont l'envie d'apprendre, ils écoutent les consignes, tous les ingrédients sont réunis pour bien travailler, progresser et obtenir des résultats.» Et s'il n'est pas venu en Balagne dans l'optique de recruter pour la prochaine équipe de France, le sélectionneur n'en reste pas moins attentif aux potentiels de certains. «*Forcément, je vais regarder les profils intéressants et les observer lors des prochaines détections pour éventuellement les intégrer à la sélection à ce moment-là*», précise-t-il. Une préparation très appréciée par les boxeurs. «*C'est une très bonne chose de faire ce stage à la Légion, de vivre un peu le rythme militaire. Le fait de s'entraîner avec un sélectionneur national est aussi quelque chose de très bénéfique. Nous voulons être à la hauteur de l'événement*» déclare Océane Ayala. Même discours pour son coéquipier, Jean-Marie Frisoni: «*Ce genre de stage manquait en Corse, c'est bien que des rassemblements de ce types se créent j'espère qu'il y en aura d'autres, estime-t-il. C'est surtout un plus dans la préparation pour cette compétition qui s'annonce très difficile. Nous allons nous mesurer à des boxeurs qui vivent de ce sport, c'est un autre monde.*»

Si aujourd'hui le kick boxing insulaire est en passe d'entrer dans la cour des grands par le biais de cette Coupe du Monde, c'est avant tout grâce au travail de la LCKMDA** qui, depuis sa création en 2008, a pour objectif de promouvoir ce sport et de former des athlètes de haut niveau. Un travail qui paye puisque la ligue possède déjà un très beau palmarès. Avec, entre autre faits notables, la deuxième place aux championnats d'Europe Junior WAKO obtenue par la Calvaise Léa Martini. La ligue compte aussi deux champions de France et deux vainqueurs de coupe nationale. Des résultats impressionnants, chez les jeunes notamment, pour la plus petite des ligues régionales, car elle ne compte en effet que 560 licenciés. «*Nous sommes en pleine progression, tant au niveau des résultats que dans notre manière de nous structurer et cette équipe de Corse en est le parfait résultat. Grâce à cela nous avons pu conventionner avec le directeur technique national et donc aujourd'hui il y a un réel partenariat avec la fédération qui va suivre et encadrer nos sportifs et ainsi leur donner une plus grande visibilité aussi*» ajoute l'entraîneur Stéphane Diez-Tramoni.

La Squadra corsa a encore quelques semaines pour s'entraîner avant d'aller affronter les meilleurs boxeurs du monde dans la plus prestigieuse compétition internationale. Elle partira conquérante pour défendre sa région. Et, on l'espère, ajouter au palmarès déjà bien garni du kick-boxing insulaire quelques trophées mondiaux. ■

Pierre PASQUALINI

*World association of kickboxing organizations

**Ligue corse de kick-boxing, muay thay et disciplines associés



EVE-EMMANUELLE SCHMITT



L'ochju à l'épreuve des psychologues et psychiatres

**Psychologue clinicienne,
psychothérapeute,
chercheur en
psychopathologie
et psychanalyste,
Eve-Emmanuelle Schmitt
a enrichi ses connaissances
d'un parcours
en anthropologie.
Elle achève une thèse
de doctorat sur
Les thérapeutes
traditionnels corses –
approche analytique du rituel
et du don de guérison.**

Native d'Alsace, elle est d'origine corse par sa grand-mère paternelle. Au décès de celle-ci, elle a ressenti le besoin de retrouver ses racines insulaires et s'est particulièrement intéressée à l'ochju, «*phénomène qui a en Corse une couleur particulière, même s'il est universel*» et a rencontré dans l'île différents types de pratiquants. «*Chez certains, la tradition était réactualisée par des recherches personnelles, des pratiques venues d'ailleurs, d'autres se sont particulièrement investis et multiplient les cycles de formation. On est parfois face à un phénomène d'acculturation. Cependant, le parcours de chacun peut être intéressant pour comprendre comment on arrive à pratiquer ce don de guérison [enfance difficile, conflits familiaux, perte d'un enfant, etc.]. Ceux qui conservent les savoirs ancestraux les ont souvent appris dans le cadre familial. Ils sont encore nombreux. Dans leur majorité, ceux qui sentent avoir ce don sont restés proches de la terre.*»

Porté par le pouvoir du regard, envieux ou jaloux, le mauvais œil provoquerait maladie ou malheurs, que guérissent ces thérapies traditionnelles. Comment ? Sans doute un effet suggestif qui se rapprocherait du transfert en psychanalyse, ou un effet placebo. Mais qu'en est-il alors des bébés, des animaux ? «*Dans le domaine de la psychologie ou de la médecine, on trouve des causalités, mais il reste des choses irréductibles au savoir.*» Qui passeraient par la personne du signataire lequel ferait le lien avec ce mystère à préserver. On serait donc dans le domaine de la croyance en un univers invisible qui interfère avec le nôtre et ne serait pas qu'un gouffre contenant toutes les peurs de l'inconnu : «*il est plutôt ressenti comme un monde organisé où il existe des mots, des rituels, un symbolisme associé qui permettent de communiquer.*»

Au plan de la psychologie clinique, c'est à la pulsion scopique, théorisée par Freud et d'autres après lui, qu'Eve-Emmanuelle Schmitt rattache l'ochju. «*Elle apparaît chez l'enfant antérieurement à la libido et est liée, comme toutes les pulsions, à un organe. L'œil dans ce cas.*» Il s'agit, en substance, d'une pulsion sexuelle indépendante des zones érogènes. Le bébé tenterait de s'emparer de l'autre – ici, sa mère, objet de son désir d'avoir à nouveau accès au sein maternel – qu'il soumettrait par le regard. Par l'œil, il tenterait de la contrôler, la ramener. À l'âge adulte entre dans cette pulsion le voyeurisme, mais aussi tout simplement la notion de beauté donnée à l'objet désiré que l'on «*touche des yeux*», «*déshabille du regard*», et la jouissance qu'on a des spectacles, du cinéma, de l'art, etc. Elle amènerait enfin toutes les croyances liées au mauvais œil. Cet œil, organe spécifique qui permet une connexion directe à l'autre, en transperce l'enveloppe. Et qui est aussi le regard sur soi. Comment tout



Association loi de 1901 créée il y a environ 14 ans, l'ACESM est destinée à fédérer différents acteurs de santé autour d'une réflexion pluridisciplinaire commune concernant la prise en charge des patients. Présidée par le Dr Sisco, elle organise chaque année un congrès de psychiatrie, validant pour la formation continue des médecins. Les thèmes choisis ont vocation, dans une perspective de complémentarité, de croiser les regards d'horizons divers: universitaires et chercheurs en médecine, philosophes, juristes, psychanalystes, écrivains... La dernière édition, sur les superstitions, s'est déroulée en présence notamment (outre les personnes citées) du Professeur Patrick Martin, de Jérôme Ferrari, philosophe et écrivain. Novatrice, «*la prestation d'E-E Schmitt nous a ravis*», remarquait le Dr Sisco. La prochaine portera sur «*Les secrets familiaux*». La suivante, en mai 2018, accueillera au Théâtre de Bastia près de 1200 psychiatres venus de toute la francophonie pour un congrès international

Photos Claire Giudici

cela s'est développé, construit? Quel est le lien à la mère dans une société matriarcale telle que la nôtre? Autant de questions complexes qu'E-E Schmitt est en train d'analyser: «*la pulsion scopique est une réflexion, une explication. Il reste néanmoins une part de mystère, et encore des questions ouvertes. Il faut rester humble vis-à-vis de l'état actuel des connaissances*».

Et si cette histoire d'ochju n'était qu'une vague superstition. Ou pire, une «*superstition, maladie du siècle*», thème du dernier séminaire de psychiatrie organisé à Bastia par l'Association corse pour l'équilibre et la santé mentale (ACESM)? Une pathologie de plus? Pour le Dr Jean-Albert Meynard, psychiatre spécialiste des troubles de l'humeur et de la dépression, écrivain, enseignant, il n'en est rien. Il fait cependant la distinction entre foi, croyance et superstition. La foi est une adhésion de l'homme à un idéal qui le dépasse, elle relève du mysticisme et vise à le libérer des contingences humaines pour atteindre la pureté de l'esprit. La croyance est le fait de croire en quelqu'un ou quelque chose. La religion est un ensemble de dogmes, pratiques et rites définissant le rapport de l'homme avec le sacré. La superstition est une forme élémentaire et particulière du fait religieux, consistant à croire à des présages. «*De la foi à la superstition, ce n'est qu'une question de gradation. La foi dépouillée de tout tomberait dans l'excès de croyance et la croyance dépouillée des superstitions permet d'aller vers la foi. Reste que pour le commun des mortels, le fait religieux tel qu'il est vécu est bien différent de la religion dogmatique et doctrinale*» remarque le Dr Meynard

Le fait religieux ne serait pas acquis chez l'homme. «*Il semble qu'il préexiste, les vestiges trouvés sur les sites Néandertaliens attestent qu'ils avaient déjà la croyance en un au-delà. Par ailleurs, nous avons dans notre cerveau un certain nombre de «modules», déjà câblés, qui nous permettent, par exemple, d'éviter les dangers et de réagir rapidement. Comme étaient contraints de le faire les premiers hominidés, pour lesquels il était préférables de soupçonner à tort une intention néfaste, comme la présence d'un prédateur der-*

rière un mouvement de branchages, que d'ignorer cette intention!» Ces pré-câblages permettent aussi la reconnaissance des visages, l'apprentissage du langage, l'accès à une théorie de l'esprit. «*L'ensemble de ces systèmes nous rend réceptifs à la pensée magique et religieuse comme l'ont prouvé différents travaux, dont ceux de Robert McCauley*. Tout ceci crée un réseau de comportements et de pratiques qui fondent ce qu'il appelle la religion populaire. C'est un socle mental que nous avons tendance à développer naturellement. Il n'y a donc pas de zone réservée à un dieu quelconque dans notre cerveau. C'est une conséquence du développement cognitif normal de l'individu.*» Qui fait que la pensée religieuse ou magique est universelle chez l'homme.

D'autres études, menées sur des golfeurs, montrent que quand on demande à des individus d'effectuer une épreuve dans laquelle certains disposeraient d'une «*balle porte bonheur*» et d'autres non, ceux qui utilisent cette balle obtiennent de meilleurs résultats. Les gens superstitieux seraient plus efficaces. Imaginer que nos pensées ou un rituel peuvent agir sur la réalité, qu'un signe est de bon augure ou pas, rassurerait les personnes fragiles, réduirait les craintes, permettrait de contourner les moments dépressifs. Mais pas seulement: la science a permis de constater que la pensée magique, positive, pouvait agir comme un stimulus bénéfique. Notre pratique locale de l'ochju n'a pas été analysée à ce niveau mais on a remarqué, dans des cas proches, la production de neurotransmetteurs essentiels: la sérotonine apaisante, la dopamine dynamisante, la noradrénaline permettant de gérer le stress, les endorphines contribuant à calmer les douleurs physiques et morales... Bref, nos traditions de signatore et signatori, qu'il s'agisse de superstition, de pensée magique ou d'autre chose, auraient un effet bénéfique. Pour qui accepte d'y croire, bien entendu. ■ **Claire GIUDICI**

* Robert McCauley, Pourquoi la religion est naturelle alors que la science ne l'est pas. *New Scientist*, numéro spécial «*Science de Dieu*».

EXPOSITION

La Corse dans le miroir d'Antoine Giacomoni

*En partenariat avec
le Centre méditerranéen
de la photographie,
la ville d'Ajaccio
accueille jusqu'au 22 mars
les très belles photos
d'Antoine Giacomoni.*

*L'occasion de découvrir ou redécouvrir
une série de 48 portraits en noir et blanc
consacrés à la Corse rurale.*

Les portraits sont reconnaissables entre mille. Un petit carré illumine le fond des yeux de personnages sobrement shootés sur fond noir. La signature de l'un des plus talentueux photographes insulaire. À l'étage de l'Espace Diamant d'Ajaccio, la série de photographies La Corse à travers le miroir d'Antoine Giacomoni envoute. L'exposition, en place jusqu'au 22 mars, balade le visiteur à travers 48 portraits en noir et blanc réalisés il y a une vingtaine d'années. Des personnalités insulaires, des anonymes, des jeunes, des moins jeunes. La représentation d'une Corse rurale à travers les visages de ceux qui la composent. Le tout agrémenté de la touche « mirror concept » qui a rendu le photographe célèbre à travers le monde entier. Une idée qui a germé dans son esprit à l'aube des années 1980. Il doit alors inventer un nouveau concept pour son amie Nico, la chanteuse du groupe The Velvet Underground. La jeune femme, qui avait été mannequin, ne voulait en effet plus jamais être photographiée. « J'ai dû trouver une idée qui lui permettait de ne voir ni le photographe ni l'appareil photo ». Il décide alors de prendre en photo le reflet de l'égérie dans un miroir cerné d'ampoules, comme ceux des loges des stars. Le point de départ d'une longue série. « C'est une sorte de mise en abîme, une façon de passer à travers le miroir », explique l'artiste. « Cela me fascinait car pour moi le miroir est une porte, un passage. Et en même temps c'est une manière de renverser le jeu entre le sujet et le photographe ». Le sujet, placé face à lui-même, ne regarde plus l'objectif. Il s'observe. Se regarde droit dans les yeux. Antoine Giacomoni capture alors une expression unique, presque hypnotique.

Le concept rencontre immédiatement un franc succès et devient bientôt sa marque de fabrique. On se bouscule devant son objectif. Gainsbourg, Isabelle Adjani, Lou Reed et tant d'autres célébrités y passeront. L'artiste fait crépiter ses flashes aux quatre coins du globe. Les « mirrors sessions » s'enchaînent. Mais, même loin de la Méditerranée, Antoine Giacomoni reste viscéralement attaché à son île. Et bientôt il s'astreint à photographier à son tour la Corse à travers le miroir. « Il fallait que je le fasse. Que je rende hommage à la Corse. Elle m'a tellement donné. C'est très important pour moi de lui témoigner mon amour avant de quitter cette terre », s'émeut-il. Vrai amoureux de l'île de beauté, celui qui a parcouru le monde durant tant d'années apprécie d'autant plus les lieux qui l'ont vu naître depuis qu'il y est revenu. Et pose sur eux un

regard bienveillant : « Il faut défendre notre Corse, la protéger. C'est une pierre précieuse posée sur l'eau ».

À travers sa série La Corse à travers le miroir, le photographe a aussi voulu représenter les coutumes et traditions ancrées au plus profond de l'ADN insulaire. Si bien que sur ses clichés se côtoient sans complexe scènes de la vie courante, religion, pénitents ou signadora. « Ma Corse est magico-religieuse. L'ochju a été mon premier théâtre. Je voyais ma grand-mère faire tomber des gouttes d'huile dans une assiette et j'étais fasciné. On ne peut pas parler de la Corse sans cet aspect magico-religieux. La Corse est mystique ».

Vingt ans après la prise de ces photos, qui ont été rassemblées dans un livre publié aux éditions La Marge en 2002, Antoine Giacomoni ne cache pas son émotion de les redécouvrir dans la salle ajaccienne. « Ça m'a fait pleurer. C'est plus qu'émouvant de pouvoir les revoir comme cela, qui plus est exposées par le Centre méditerranéen de la photographie. Ça me touche beaucoup. En plus, il y a sur ces images des gens qui ont disparu car j'avais photographié beaucoup de personnes âgées qui sont parties aujourd'hui. Je les remercie de m'avoir fait ce cadeau très important, de m'avoir prêté leur visage, ce qui n'était pas évident. »

Face à l'exposition, il se réjouit de voir un agencement inédit de ses clichés. Un affichage qui permet aux photos de prendre vie d'une nouvelle manière. « Même moi je découvre encore de nouveaux aspects de certaines images », confie-t-il. Sur les murs blancs de l'Espace Diamant, l'exposition suspend le cours du temps. Le fait presque remonter dans le passé. On en demande encore. Et le photographe dévoile volontiers que *La Corse à travers le miroir* aura une suite. Un tome 2. Une série de clichés où il a immortalisé l'urbain après la ruralité, et notamment le quartier bastiais de Lupino, où il a grandi. « C'est une autre Corse avec des choses plus contemporaines, mais je n'en dis pas trop pour que les gens aient la surprise. » Un nouvel opus que l'on peut espérer voir chez les libraires dès que l'artiste aura trouvé une maison d'édition qui saura satisfaire ses envies. « Ça sera ma deuxième pierre à l'édifice sur l'autel de la Corse », sourit-il. ■ Manon PERELLI

L'exposition La Corse à travers le miroir est à retrouver jusqu'au 22 mars à l'Espace Diamant (Bd Pascal Rossini, 20200 Ajaccio) du mardi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 18 h, et le samedi de 14 h à 18 h. Entrée libre.

Photo de l'expo Antoine Giacomoni par Manon Perelli

Photo Manon Perelli

UN PARCOURS HORS DU COMMUN

Il est certainement l'un des photographes ayant immortalisé le plus grand nombre d'artistes de la scène rock internationale. Un personnage hors normes qui a pourtant su garder les pieds sur terre et rester d'une simplicité et d'une gentillesse déconcertantes. Né en 1955 à Borgo, Antoine Giacomoni a eu un parcours que l'on peut qualifier de singulier. Jusqu'à 6 ans, il vit dans une bergerie avec sa grand-mère, où il ne parle que le corse. Il n'apprendra le français que lorsqu'il viendra s'installer à Bastia. Après son bac, jeune adulte, il part à Paris pour entreprendre des études d'Arts plastiques à la Sorbonne. Il y tombe amoureux de la photographie. Il part alors faire ses premières armes à Londres, lors de la vague punk. Ses premiers pas de photographe professionnel, il les fera en Jamaïque. Premiers reportages qui conduiront à tant d'autres expériences. L'agence Gamma, des magazines prestigieux, et même des sollicitations pour des pochettes d'album viendront enrichir la carrière de l'artiste insulaire. En 1986, il sera récompensé pour son « mirror concept » par le Totem du Bataclan décerné par France Télévision. Depuis, le photographe a publié plusieurs ouvrages de portraits « à travers le miroir » ■ MP



AJACCIO

■ AMATERASU

Jusqu'au 18 mars. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Orso délaisse un temps ses pinceaux pour créer avec la nature insulaire, n'utilisant que les ressources du lieu où il installe ses sculptures végétales, photographiées ensuite à l'argentique. Installations vidéos et sonores complètent l'exposition.

■ LE PAYSAGE EN MÉDITERRANÉE

Jusqu'au 21 mars. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Une sélection de photographies de la collection du Centre méditerranéen de la photographie : images poétiques, témoignages sur les événements qui ont marqué l'actualité composent une vision plurielle de la Corse et la Méditerranée.

■ ODILE PIERRON

Jusqu'au 13 mars. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86

Odile Pierron explore le thème de la Genèse au travers d'une nouvelle série de calligraphies contemporaines où l'emploi d'encre de couleur réhausse les traits et confère au dessin davantage de profondeur.

■ COMME UN SEUL HOMME

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Et des photos de paysages. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

■ NAPOLÉON, CE HÉROS

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

■ LA CORSE À TRAVERS LE MIROIR

Jusqu'au 22 mars. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Antoine Giacomoni a imaginé le mirror concept, photographiant en noir et blanc le reflet des stars dans un miroir cerné d'ampoules. Il l'a ensuite utilisé pour réaliser des portraits de ceux, connus ou non, qui font la Corse : 48 photos sont présentées.

■ LA TEMPÊTE

Du 7 au 11 mars, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Le mage Prospéro vit exilé, avec sa fille, sur une île dont il s'est rendu maître, asservissant le sauvage Caliban et l'esprit Ariel. Une tempête fait échouer ses adversaires de jadis sur son rivage. Quatre comédiens reprennent l'œuvre de Shakespeare.



■ FACE À MÉDÉE

Le 9 mars, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Reprenant le mythe de Médée, le metteur en scène François Cervantes explore « le territoire des larmes, sans hystérie, sans pathos ». Trois comédiennes, s'adressant au public, font entendre la parole de cette amante bafouée, exclusive, impitoyable.

■ LES VOYAGES FANTASTIQUES

Le 7 mars, 18h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Dans un studio de cinéma, au début du XX^e siècle, le réalisateur Georges Méliès tourne l'adaptation de romans de Jules Verne. Inventions, trucages, magie, illusions, ombres et marionnettes illustrent ces histoires. Pour tout public à partir de 5 ans.

■ MUSIQUE DANS UN CHAPEAU

Le 10 mars. 21h. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Du classique, du baroque, de la pop... Un chapeau circule dans le public, le spectateur tire des petits papiers papiers sur lesquels des énigmes annoncent les morceaux qu'interpréteront le Trio Elixir. Dîner-spectacle. Réservation conseillée.



ALATA

■ DOMINIQUE OTTAVI

Le 3 mars, 21h. San Benedetto.

☎ 06 80 84 26 70

S'accompagnant à la cetera, Dominique Ottavi interprète ses propres compositions, en français comme en corse. Il chante aussi les poètes, en particulier Leo Ferré. Réservation indispensable pour la formule « dîner » après le spectacle.

BASTIA

■ LOIN ?

Jusqu'au 12 mars. Centre culturel Alb'Oru.

☎ 04 95 47 00 00 & www.bastia.corsica

Marie Pancrazi, photographe, a reçu de son grand-père un « dernier cadeau, un livre lourd, des plans, des desins ». Dont ceux d'une résidence, la Tour Dar el Kef, à Alger. Où elle s'est rendue, sur les traces de son grand-père qui n'y est jamais revenu.

■ L'AFFAIRE KOHLHAAS

Le 3 mars, 20h30. Centre culturel Alb'Oru.

☎ 04 95 47 00 00 & www.bastia.corsica

En Allemagne, il y a longtemps, Michel Kohlhaas, victime d'un abus de pouvoir, décida de faire justice lui-même levant une partie du pays contre les autorités. Cette pièce interactive de la Cie Hélios Perdita ouvre un débat sur la désobéissance civile et la violence.

● E TEATRALE

Jusqu'au 12 mars. Théâtre municipal, Centre culturel

Alb'Oru, Théâtre Sant'Angelo.

☎ 06 12 89 56 25 & www.unita-teatrale.com

Le festival E Teatrale démontre la vitalité du théâtre de Corse, dans toute sa diversité, professionnel comme amateur, en langue française comme en langue corse. Pour cette 12^e édition, 21 spectacles sont programmés.

CORSE

■ L'ARMÉE DES OMBRES

Jusqu'au 31 mars. Frac Corse. ☎ 04 95 46 22 18

Billet de banque pliés, installations, peintures, vidéo : avec au passage un clin d'œil à Melville, Hakima El Djoudi traite ici de la dépersonnalisation, du pouvoir de l'argent, des guerres qui se livrent désormais sur les places boursières, de la perte de repères et d'identité... et de résistance.

■ GUARDA FRATELLU!

Jusqu'au 25 mars. Bibliothèque universitaire.

☎ 04 95 45 06 27 & www.guardafratellu.com

Un corpus d'affiches - issues de collections privées ou fonds associatifs ou publics - qui retrace les mobilisations, engagements et luttes dont la Corse a été le théâtre entre les années 1970 et 1990. Un projet porté par l'Associu lingua scritta.

PORTO-VECCHIO

■ LES VOYAGES FANTASTIQUES...

Le 3 mars, 21h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 72 18 18 & www.porto-vecchio.fr

Un spectacle tout public (à partir de 6 ans) qui associe théâtre, illusion, jeu d'ombres, marionnettes et cirque pour évoquer les voyages imaginés par Jules Verne, à travers le regard de Georges Méliès, premier magicien du cinéma.

■ AFRIQUE(S)

Du 4 au 19 mars. Bibliothèque municipale.

☎ 04 95 23 35 89 & www.porto-vecchio.fr

De Senghor à la tradition poétique orale des griots en passant par Tchicaya U Tam'si, la 19^e édition du Printemps des poètes invite à explorer le continent de la poésie africaine, à écouter « le chant multiple des Afriques ». Entrée libre.

■ LA TRAVIATA

Le 11 mars, 18h45. Centre culturel communal.

☎ 04 95 72 18 18

La courtisane Violetta s'éprend d'Alfredo qui le lui rend bien. Le père du jeune homme s'ingénie à les séparer. Opéra de Verdi, avec Sonya Yoncheva et Michael Fabiano, retransmis en direct depuis le Metropolitan opéra de New York.

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBÙ

■ LES CORPS UTOPIQUES

Le 4 mars, 21h. Salle Cardiccia de Migliacciaru.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Les danseurs Gaële Pfluger et Raphaël Soleilhavoup, après une résidence à la salle Cardiccia, présentent cette création composée de trois pièces chorégraphiques courtes : *Ab imo pectore* (solo), *Soliloque* (solo) et *Les corps utopiques* (duo).

■ DESNOS ET MERVEILLES

Le 11 mars, 20h30. Salle Cardiccia de Migliacciaru.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Le comédien Michel Arbatz et le guitariste et arrangeur Olivier Roman-Garcia ont imaginé un spectacle autour de la vie et du destin du poète Robert Desnos, au travers d'extraits de ses écrits, d'anecdotes, mais aussi de photos ou dessins de Desnos.





LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

orange™

30

Corse - PACA

SFR

390

National

numericable™

95

Bastia



Internet

Diffusion 24h/24 - 7j/7

Vente d'espaces publicitaires

contact@telepaese.corsica

www.telepaese.corsica

